



# Fédération Française d'Airsoft

---

Siège social : 29 rue Antoine Meillet – 03000 MOULINS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*21 SEPTEMBRE 2019*

**Objet :** Procès-verbal de l'Assemblée  
Générale Ordinaire du 21 Septembre 2019

**Auteurs :** Benoît MARIUS, Président  
Laetitia DUSSAULE, Assistante technique

**Date :** 21 Septembre 2019

**Licence :** CC BY-NC-ND 4.0



# Table des Matières

<b>Table des Matières</b>	<b>2</b>
<b>Préambule</b>	<b>6</b>
<b>1 Bilan moral de l'exercice 2019</b>	<b>7</b>
1.1 Evolution de l'organigramme et implication des bénévoles	7
1.2 Salariat	8
1.3 Défense de l'Airsoft	8
<b>2 Bilan d'activité de l'exercice 2019</b>	<b>11</b>
2.1 Affiliations et Licences	11
2.2 Contacts	11
2.3 Agrément Jeunesse et Education Populaire	12
2.4 Reconnaissance d'Intérêt Général	13
2.5 Règlement Intérieur	14
2.6 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions	15
2.7 Vote du bilan d'activité	15
<b>3 Bilan financier de l'exercice 2019</b>	<b>16</b>
3.1 Bilan comptable	16
3.2 Goodies	17
3.3 Licences Collectors et Patches FFA 2019	18
3.4 Précisions	18
3.5 Vote du bilan financier	18
<b>4 Rapport des commissions</b>	<b>19</b>
4.1 Règlement Général sur la Protection des Données	19
4.2 Commission Prévention	19
4.2.1 Assurance et EPI	19
4.2.2 Certificat Médical	20
4.2.3 Dispositif Prévisionnel de Secours	20

4.2.4 Signalétique de balisage de terrain	21
4.3 Commission Juridique	21
4.3.1 Législation européenne	21
4.3.2 Import de répliques en Outre-Mer	22
4.3.3 Interdiction de Transport des répliques dans les trains	22
4.3.4 Arrêtés préfectoraux concernant le port et le transport	23
4.3.5 Demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire	23
4.3.7 Rédaction d'un bail de location de garde-meubles	23
4.3.8 Associations multi activités et sections d'Airsoft	24
4.3.9 Fiche d'inscription	24
4.3.10 Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation	25
4.3.11 Charte Commerciale d'Airsoft Responsable	25
4.3.12 Censure Facebook	26
4.3.13 Définition de l'Airsoft	27
4.4 Commission Technique	27
4.4.1 Evolution du GESAD	27
4.4.2 Assistance technique sur les outils de la FFA	27
4.4.3 Réorganisation interne	27
4.4.4 Formulaire de don	28
4.5 Commission Communication	28
4.5.1 Nouveau logo	28
4.5.2 Dépliant FFA	29
4.5.3 Autocollants	29
4.5.4 Nouvelles Banderoles Association Affiliée	29
4.5.5 Banderoles Outre-Mer	29
4.5.6 Nouveaux tubes d'expédition	30
4.5.7 Stand FFA	30

4.5.8 Événements des équipes affiliées	31
4.5.9 Produits dérivés	32
4.5.10 Partenariat boutiques	32
Univairsoft	33
Shong - Airsoft Tim	33
Gear Locker	33
TLC Marketing	33
Under 21 Pro	33
4.6 Commission Ligues Régionales d'Airsoft	33
4.7 Commission Airsoft Sportif	35
<b>5 Election des membres du Conseil d'Administration</b>	<b>36</b>
5.1 Présentation des candidats	36
5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration	36
5.1.2 Nouvelle candidature	36
5.2 Vote	36
<b>6 Election du Bureau par le Conseil d'Administration</b>	<b>38</b>
<b>7 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2020</b>	<b>39</b>
7.1 Orientations générales	39
7.2 Commission Prévention	39
7.2.1 Plaquette EPI	39
7.2.2 Certificat Médical	40
7.2.3 Sécurisation d'un terrain d'Airsoft	40
7.2.4 Biodégradabilité des billes	40
7.3 Commission Formation	41
7.3.1 Formation aux premiers secours	41
7.3.2 Accueil des mineurs	41
7.4 Commission Juridique	41

7.4.1 Expédition de répliques en Outre-Mer	41
7.5 Commission Communication	42
7.5.1 Dotation fédérale pour les événements	42
7.5.2 Vidéos Youtube	43
7.5.3 AdWords	43
7.5.4 FAQ	43
7.5.5 Expédition de la banderole Association affiliée	43
7.5.6 Recrutement de clubs ambassadeurs - Banderoles Outre-Mer	44
7.6 Commission Ligues Régionales d'Airsoft	44
7.6.1 Avenir de la commission	44
7.6.2 Réunions Publiques	45
7.7 Commission Airsoft Sportif	45
7.7.1 Tournois officiels	45
7.7.2 Agrément sportif	46
7.8 Commission Technique	46
7.9 Vote des orientations	46
<b>8 Recrutement de bénévoles</b>	<b>47</b>
<b>9 Vote du budget 2019</b>	<b>48</b>
9.1 Double affiliation	48
9.2 Licence collector	48
9.3 Montant des cotisations 2020	49
9.3.1 Proposition du Conseil d'Administration	49
9.4 Vote du Budget	49
9.5 Précisions	50
<b>10 Fin de séance</b>	<b>51</b>

# Préambule

Le 21 Septembre 2019, à 10h11, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis au

**8 rue du Docteur Denis  
03000 MOULINS**

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président adressée aux licenciés le 4 Août 2019, conformément aux statuts, plus d'un mois avant.

235 membres étaient présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les Statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoît MARIUS, en sa qualité de Président de la Fédération Française d'Airsoft. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante technique de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents les membres du Conseil d'Administration :

- Benoît MARIUS, Président et Administrateur,
- Yves-Mari PRADELLE, Vice-Président et Administrateur,
- Marion POULIT, Secrétaire et Administratrice, via Skype,

Était excusé et avait donné pouvoir :

- Charles DUVAL, Trésorier et Administrateur,

Était absent :

- Jean-Christophe BIDDAU, Administrateur,

Étaient également présents et représentés 231 autres licenciés à jour de leurs cotisations.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral de l'exercice 2019,
- Bilan d'activité de l'exercice 2019,
- Bilan financier de l'exercice 2019,
- Rapport des commissions,
- Élection des membres du Conseil d'Administration,
- Élection du Bureau par le Conseil d'Administration,
- Élection des coordinateurs de commissions par le Conseil d'Administration,
- Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2020,
- Vote du budget.

# 1 Bilan moral de l'exercice 2019

## 1.1 Evolution de l'organigramme et implication des bénévoles

Comme les années précédentes, 2019 ne déroge pas à la règle : un certain nombre d'élus du Conseil d'Administration et de bénévoles se sont démobilisés au fur-et-à-mesure des mois.

Afin de palier au manque de candidats et aux défections régulières en cours d'années, le nombre minimum de membres du Bureau et du Conseil d'Administration a été réduit lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2016. Cependant, cela nécessite un engagement supplémentaire des élus pour compenser leur faible nombre.

Le Président a reçu, courant Novembre 2018, la démission de Matthis GOURNAY de ses fonctions de Trésorier et d'Administrateur. Plusieurs bénévoles, non élus, nous ont rejoint pour travailler sur des dossiers précis, mais un certain nombre d'entre-eux ne donnent plus signe de vie.

Le Président rappelle qu'afin de mener à bien ses projets, la Fédération Française d'Airsoft est composée quasiment exclusivement de membres bénévoles. Seule Laetitia est salariée, avec pour mission de gérer le formulaire de contact et certaines tâches administratives. Ses missions demandent trop de temps pour avoir le temps de participer aux autres dossiers. Lors de l'Assemblée Générale 2016, il avait été présenté une activité de salariat qui permettrait d'affranchir les bénévoles d'activités administratives rébarbatives. Malgré les nombreuses missions réalisées par Laetitia, activités qui dégagent du temps aux bénévoles pour s'investir sur les dossiers primordiaux, nous constatons une constance dans la non-implication des licenciés afin de porter ces projets. Cela représente une entrave sérieuse au développement de la Fédération. Pour rappel, en France une Fédération est légalement fondée sur une base associative. Comme pour toute association, la Fédération a besoin de l'implication de ses membres pour avancer. Beaucoup de licenciés semblent confondre la notion d'adhérent et de client : chaque licencié a, moralement et légalement, l'obligation de contribuer à l'action de la Fédération et n'est pas seulement là pour profiter d'un service en échange d'une cotisation.

Le Président précise qu'avec la professionnalisation de la Fédération et la suppression des subventions des contrats aidées, la Fédération est à un tournant critique de son histoire. Il espère donc un sursaut significatif d'implication chez les licenciés pour plus de candidatures à des postes de bénévoles et d'Administrateurs. Le Président précise que l'activité salariée ne suffit pas pour se passer de volontaires bénévoles, et que la charge des postes qui découle des candidatures doit être pleinement assumée. Sans un sursaut significatif parmi

les licenciés pour se mobiliser, il faudra impérativement augmenter les ressources financières de la Fédération pour pouvoir financer d'autres embauches, au risque que les derniers bénévoles et élus se démotivent face à l'ampleur du travail à assumer années après années.

Le Président en profite une nouvelle fois pour remercier tous les bénévoles ayant oeuvré pour la Fédération depuis sa création, et plus particulièrement ceux encore présents aujourd'hui. L'implication des licenciés dans les actions bénévoles est primordiale dans la vie de la Fédération et les bénévoles impliqués au sein du staff l'ont bien compris.

Le Président tient également à remercier tous nos clubs qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains, notamment grâce aux patchs FFA, aux banderoles clubs affiliés, aux autocollants FFA et aux stands mettant à l'honneur la Fédération.

## 1.2 Salariat

Après deux ans à temps partiel, Arnaud GALIZZI, rédacteur/chef de projet, n'a pas souhaité renouveler son contrat de travail. Nos salariés étant rémunérés au minimum imposé par la convention collective, Arnaud a préféré se concentrer sur la recherche d'un emploi mieux rémunéré. Arnaud a donc quitté ses fonctions le 31 décembre 2018.

Après trois CDD successifs d'un an à temps partiels, et conformément au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018, Laetitia DUSSAULE a signé un CDI de 35 h en Mai 2019. À noter que suite à la suppression par l'Etat des Contrats Aidés en Septembre 2017, la totalité des salaires et des charges sociales est maintenant assumée par la Fédération sans aucune aide. Cela représente une charge financière très lourde, qui est aujourd'hui assurée à 99% par les cotisations, les 1% restants provenant des ventes de la boutique FFA.

## 1.3 Défense de l'Airsoft

Le Président souhaite sensibiliser les licenciés, et plus largement tous les airsofteurs, sur la difficulté de la mission de défense de la Fédération et des freins qu'elle rencontre au sein même de la communauté des pratiquants.

Depuis sa création, la Fédération agit efficacement pour la préservation de l'Airsoft, là où plusieurs autres pays européens ont subi d'importantes restrictions ces dernières années, et là où des menaces similaires ont été évitées en France.

Plusieurs réactions à la mobilisation de la commission sont généralement observées :

Certaines personnes sont dans le déni, considérant que l'Airsoft n'a jamais été menacé et que la communication de la Fédération n'est là que pour justifier de son existence. Alors qu'il suffit de vérifier pour contredire cette affirmation, sachant que la Fédération indique

systématiquement les références des projets de lois ou des groupes de travail concernés, cela permet de vérifier très facilement. Ce positionnement est dangereux à deux niveaux :

Il démotive les bénévoles impliqués, pour lesquels l'engagement n'est non seulement pas reconnu, mais même moqué par certaines personnes. Là où près d'une trentaine de personnes travaillaient activement sur le sujet à la création de la Fédération fin 2009 - début 2010, il n'y a plus qu'une petite poignée depuis plusieurs années qui peine à rester motivée, et le manque de sang neuf se fait cruellement sentir.

Ce positionnement est également dangereux, à l'époque des fakes news, car il décrédibilise notre action auprès des personnes qui accepteront ces intox sans vérifier. En France nous avons la chance d'avoir une importante Fédération d'Airsoft, la deuxième d'Europe, pour défendre notre loisir et qui obtient régulièrement des résultats. Il est contre-productif que certains pratiquants, au lieu d'encourager le travail de ces bénévoles, préfèrent leur mettre des bâtons dans les roues, pénalisant par la même l'Airsoft en général.

Une autre réaction consiste à se reposer sur la mission de défense de l'Airsoft de la Fédération, en la considérant comme acquise. Le Président rappelle que les personnes à l'oeuvre sont bénévoles, interviennent également sur beaucoup d'autres dossiers, et cela depuis des années pendant lesquelles ils ont dû faire des concessions sur leurs vies professionnelles et familiales. Ces personnes ne sont pas infaillibles, leur disponibilité et leur engagement ne saurait être acquis à vie, et très peu de nouveaux volontaires nous rejoignent. Les cotisations permettent de financer le salaire d'une assistante qui permet de faire tourner administrativement la Fédération. Pour compter sur des employés à même de s'occuper des autres dossiers, il faudrait multiplier les cotisations actuelles. La Fédération n'est pas un prestataire de service pour des licenciés clients, mais une structure associative qui propose un cadre dans lequel les volontaires s'investissent pour faire avancer les choses.

Beaucoup de pratiquants estime qu'il n'y a pas besoin de cotiser car les résultats de la Fédération profitent à tout le monde, licenciés ou non. Le Président précise qu'il trouve cette attitude particulièrement égoïste et dangereuse pour la pérennité de l'Airsoft, car si tout le monde adoptait cette attitude, la Fédération serait forcée d'arrêter son action, laissant les pratiquants sans défense. A l'inverse, si tous les pratiquants rejoignaient la Fédération, cela leur permettrait non seulement de prendre part aux orientations et décisions, et donc de faire entendre efficacement leurs voix, mais cela permettrait également de financer les salaires de personnes qui pourraient s'occuper de ces problématiques. Cela permettrait également de lancer des projets plus importants, notamment l'ouverture de Centres Airsoft gratuits pour les licenciés, comme il en existe un aux Pays-Bas.

En conséquence il est indispensable de compter sur un apport régulier de sang neuf pour pouvoir continuer de compter sur la Fédération pour défendre efficacement l'Airsoft dans la durée.

Enfin une autre réaction consiste à féliciter la Fédération lorsque des victoires sont obtenues. Ces félicitations ont le mérite d'encourager les bénévoles, et sont donc très précieuses sur le plan humain. Merci aux personnes qui encouragent nos bénévoles, leur apportant un peu plus de motivation à chaque fois !

Le Vice-Président parle alors du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Le fait que ce comité s'intéresse à l'Airsoft est une nouvelle preuve que l'Airsoft est régulièrement menacé. Le Président précise que le sujet sera développé plus tard.

## 2 Bilan d'activité de l'exercice 2019

### 2.1 Affiliations et Licences

Courant Septembre 2019, nous comptons **263** clubs affiliés. Pour rappel, le nombre d'associations affiliées était de **280** fin 2018, **267** fin 2017, **247** fin 2016, et **210** fin 2015. La progression, évolutive les années précédentes, stagne pour la première fois depuis 2012.

Courant Septembre nous dénombrons également **4 031** licenciés à jour de leurs cotisations, chiffre qui confirme la tendance générale à la stagnation par rapport aux exercices précédents.

Le nombre de licenciés était de **4 520** fin 2018, **4 338** fin 2017, **4 036** fin 2016, et **3 522** fin 2015.

En l'état actuel, sans Laëtitia, la Fédération ne pourrait plus se contenter de l'aide des bénévoles pour faire face à l'ampleur des missions qu'implique une Fédération nationale avec ces volumes de clubs et de licenciés.

Le Président annonce que le Conseil d'Administration a décidé d'abandonner le format carton pour les licences à partir de 2020, afin de passer sur des licences au format plastique. D'un format plus professionnel, ces licences seront également plus résistantes.

### 2.2 Contacts

Nous recevons toujours beaucoup de demandes, via le formulaire de contact, l'adresse mail de contact, ou le compte Facebook de la Fédération. En général une demande représente plusieurs échanges qui portent souvent sur plusieurs sujets. La charge est répartie entre l'assistante et le Président.

Ces réponses traitants potentiellement plusieurs demandes sur divers sujets, plus ou moins complexes, sont des opportunités de communiquer avec un public d'origines diverses : nous recevons des questions sur l'affiliation, la réglementation, l'assurance, la création d'entreprise, la demande de conseils divers, d'expertise, de partenariat. Ces demandes nous proviennent des airsofteurs, des parents, des propriétaires, des collectivités publiques, des forces de l'ordre, d'entrepreneurs... Nous avons également beaucoup de demandes de précisions par rapport aux nouveaux dossiers.

Il s'agit toujours d'un travail chronophage, mené par Laëtitia, qui permet d'apporter une véritable expertise, dans un grand nombre de domaines autour de l'Airsoft, auprès de tous les licenciés, pratiquants, pouvoirs publics... Comme en attestent les retours, les personnes

nous ayants déjà sollicités pourront confirmer la qualité des réponses apportées dans des domaines divers et variés.

La plateforme utilisée depuis 2015, conjuguée à des bonnes pratiques, nous sont réellement utiles et nous permettent une meilleure réactivité, une meilleure organisation ainsi qu'une meilleure précision. C'est pourquoi nous privilégions ce mode de communication aux communications téléphoniques, beaucoup plus chronophages. De plus, avec le recul, depuis l'embauche de Laetitia à la mi-2016, la gestion des messageries (Facebook et e-mails) lui prend tellement de temps, que la tenue d'une permanence téléphonique nécessiterait l'embauche d'un nouveau salarié, en complément.

Le Vice-Président prend la parole pour confirmer la volumétrie très importante des échanges traités par Laetitia et le Président.

En conclusion, grâce au travail effectué tant par Laetitia (mutualisation des connaissances, réponses aux échanges...) que par les bénévoles impliqués (rédaction des dossiers, mise en place des outils internes...), nous avons de plus en plus retour positifs : La FFA est autant appréciée par la qualité de ses productions documentaires que par l'expertise, la précision, la réactivité et le professionnalisme de ses réponses.

Le Président en profite pour adresser ses remerciements à Laetitia DUSSAULE qui s'applique chaque jour sur la qualité de son travail.

Le Vice-Président ajoute que la Fédération répond à tout le monde, même les non-licenciés et c'est l'essence même de la Fédération. Répondre au public est positif sur le long terme pour la pérennité de la FFA car sur les personnes satisfaites, certains nous rejoindront peut-être, et ces personnes pourront en convaincre d'autres de nous rejoindre.

## **2.3 Agrément Jeunesse et Education Populaire**

Pour rappel, le dossier de demande d'agrément JEP a été expédié le 30 Septembre 2017 et une réponse négative a été reçue le 3 Août 2018. Ce refus est motivé, non pas par les actions de la Fédération, mais par une prétendue incompatibilité de l'Airsoft avec cet agrément.

Un recours gracieux auprès de la commission a été effectué par le Conseil d'Administration le 29 Octobre 2018. À ce jour nous restons en attente du retour de la commission. En cas de refus, cette démarche aura démontré que l'agrément jeunesse et éducation populaire est incompatible avec notre discipline et imposera à l'Airsoft de continuer sur sa voie, sans pouvoir, pour l'heure, obtenir des aménagements de législation pour la pratique des mineurs. Cependant toutes les alternatives pour l'obtention de l'agrément sont d'ores et déjà étudiées par le Conseil d'Administration.

Le Président explique que si le refus se confirme, il ne faudra surtout pas céder à la tentation de ne plus respecter la législation, ce qui aurait pour effet d'exposer notre pratique à des représailles du Gouvernement, mais que la Fédération continuera d'avancer sur ce sujet sans attendre de validation de ses actions par l'Etat. En revanche la Fédération ne pourra pas être tenue pour responsable des dérives impliquant des répliques d'Airsoft, le Gouvernement refusant de donner du crédit aux démarches responsables et sécuritaires de l'encadrement de l'activité des jeunes, activité qui existe malgré tout. La Fédération portera également ce message dans les médias lorsqu'elle sera sollicitée sur la question du problème des jeunes qui utilisent des répliques. La Fédération restera bien entendu disposée à en discuter avec le Gouvernement, mais ne peut cautionner les dangers que représente le déni du Gouvernement.

Le Président précise qu'au vu de la réponse concernant l'agrément jeunesse et éducation populaire, le Conseil d'Administration pense que l'agrément sportif est lui aussi compromis pour n'importe quelle discipline découlant de l'Airsoft. Cependant la structuration des disciplines sportives sur base des pré-requis de l'agrément sportif permettra à ces disciplines de progresser dans le bon sens d'une pratique sportive responsable et compatible avec celle des autres pays, même si elles n'obtiennent pas cet agrément.

Le Paintball a rencontré les mêmes problèmes que l'Airsoft, il y a environ 20 ans. À ce jour le Paintball n'est toujours pas reconnu par l'Etat comme un sport mais comme une loisir, comme l'Airsoft.

Le Vice-Président ajoute que la réponse reçue concernant la demande d'agrément démontre que les documents envoyés n'ont pas été lus par la commission. Le travail pour l'obtention ne s'arrête pas là, mais la démarche risque d'être très longue, et son issue incertaine.

Un licencié ayant fait le déplacement intervient pour demander si au lieu de passer par l'Etat, il ne serait pas judicieux de déposer une demande à l'échelon européen. Le Président en profite alors pour effectuer un rappel de ce qu'est un agrément. Un agrément est un lien symbolique dressé entre un ministère et une entité comme une fédération pour favoriser le dialogue sur un thème précis. Un agrément à l'échelle de l'Union Européenne n'aurait aucun intérêt pour intervenir sur le sujet des jeunes avec le Gouvernement.

## 2.4 Reconnaissance d'Intérêt Général

Le Code général des impôts ouvre le droit à une association reconnue d'intérêt général de délivrer des reçus de dons qui permettent aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt pour don d'un montant en principe égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt attachée aux dons, les contribuables doivent pouvoir justifier d'un reçu fiscal délivré par l'organisme bénéficiaire du versement. Cette reconnaissance incite donc les dons des particuliers, comme des entreprises, aux associations d'intérêt général.

Plusieurs associations affiliées nous ont contacté pour demander à ce que la Fédération entreprenne les démarches d'obtention de cette reconnaissance, pour pouvoir l'obtenir automatiquement en tant qu'association affiliée. Après vérification, si cette obtention automatique était possible, sous certaines conditions, par le passé via l'affiliation, la loi a changé et ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'obtention de cette reconnaissance par la Fédération ne dispenserait donc pas les associations affiliées d'effectuer individuellement la démarche pour l'obtenir.

Outre différents critères, pour être reconnu d'intérêt général, l'association doit posséder un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique.

Interrogé à ce sujet par la Fédération, la Direction Générale des Finances Publiques conclut que *"compte tenu de l'absence de reconnaissance de l'Airsoft au titre des sports par le ministère des sports"*, une association d'Airsoft *"ne revêt pas le caractère d'organisme d'intérêt général"*. La Direction Générale des Finances Publiques répond donc négativement à la possibilité pour la Fédération, et pour toute association d'Airsoft, d'obtenir cette reconnaissance.

## 2.5 Règlement Intérieur

Afin de prendre en compte les dernières évolutions statutaires, le Règlement Intérieur a été mis à jour par le Conseil d'Administration suite à une délibération du 16 Mars 2019.

Pas d'évolution de fond pour cette nouvelle version, les mises à jour se concentrent sur la mise en cohérence du Règlement Intérieur avec la dernière version des Statuts qui a été votée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2018.

Plusieurs licenciés manifestent leur ignorance sur la publication d'une nouvelle version du Règlement Intérieur. À la demande d'une licenciée, une lecture est faite de la nouvelle version du Règlement Intérieur.

Conformément aux statuts, le Président soumet au vote de l'Assemblée le nouveau Règlement Intérieur. Avec 235 voix pour, le nouveau Règlement Intérieur est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

## **2.6 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions**

Le Conseil d'Administration a récemment validé un nouveau schéma organisationnel de la Fédération. L'impact de ce schéma est limité aux bénévoles de la Fédération.

Suite à l'entrée en application de ce nouveau schéma organisationnel, les conseillers techniques nationaux de la Fédération sont requalifiés en attachés, chargés de missions et chargés de dossiers, selon leur domaine d'intervention.

Le Conseil d'Administration a validé une nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions pour prendre en compte ces évolutions.

Bien qu'il ne s'applique qu'aux bénévoles et élus de la Fédération, il a été décidé de profiter de la mise à jour de ce règlement pour le rendre public. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la démarche constante de transparence qui est la nôtre depuis 2012. Ainsi cette publication permettra aux futurs candidats de prendre pleinement conscience des implications du bénévolat au sein de la Fédération.

Plusieurs licenciés manifestent à nouveau leur ignorance sur la publication d'une nouvelle version de ce Règlement. Est alors procédé à une lecture de la nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions.

Conformément aux statuts, le Président soumet au vote de l'Assemblée le nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et des Commissions. Avec 235 voix pour, le nouveau Règlement est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

## **2.7 Vote du bilan d'activité**

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan d'activité.

Avec 235 voix pour, le bilan d'activité est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

## 3 Bilan financier de l'exercice 2019

### 3.1 Bilan comptable

Le Président explique que l'exercice comptable de la Fédération est basé sur l'année civile. Les annexes comptables des comptes-rendus d'Assemblées Générales Ordinaires sont systématiquement mises à jour une fois l'exercice clos. Ainsi, bien que l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 ait lieu en Septembre 2019, le compte de résultat de l'année 2019, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l'Assemblée Générale, sera disponible en annexe du compte-rendu en 2020, lors d'une prochaine mise à jour de ce compte-rendu.

Le compte de résultat de l'exercice en cours est présenté aux licenciés présents, par le Président.

Le Président rappelle que, suite à l'ordonnance du Gouvernement de Septembre 2017 qui a supprimé les subventions de l'Etat dans le cadre de la plupart des contrats aidés (CUI-CAE), nous ne bénéficions plus d'aucun soutien pour financer notre employée, soutien qui était précédemment de 80% des salaires.

Le Président rappelle qu'un budget prévisionnel déficitaire à hauteur d'environ - 10 000 € avait été adopté pour 2018 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 afin de limiter l'augmentation des cotisations. Le déficit avait finalement été de près de - 12 000 €. Aucune autre source efficace de financement n'ayant pu être mise en place en 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 avait été contrainte de voter une augmentation de cotisation pour éviter la faillite de la Fédération.

Le budget prévisionnel pour 2019 avait été adopté avec un déficit prévu d'environ - 700€.

Le Président annonce que l'équilibre budgétaire a pu être retrouvé, avec un exercice financier qui devrait être excédentaire de plusieurs milliers d'euros à la fin de l'année. Il remercie tous les licenciés qui se sont montrés solidaires en acceptant l'augmentation de cotisation qui a été nécessaire à la survie de la Fédération.

Suite au non renouvellement du contrat d'Arnaud, le Conseil d'Administration a décidé une réaffectation du budget prévu pour la rémunération d'Arnaud GALIZZI, ainsi que ses charges. Ainsi un budget plus important a pu être consacré à la communication, notamment pour l'équipement du stand FFA. Laetitia, de son côté a pu être passée à plein temps.

Quelques différences entre les prévisions et les projections d'ici la fin de l'année sont à observer. Ces différences ont été autorisées par le Conseil d'Administration dans le cadre de la réaffectation du budget prévu pour le salaire et les charges d'Arnaud.

Une importante différence est prévue sur les frais postaux. La Poste ayant annoncé une augmentation tarifaire de 10,2% des timbres verts pour 2020, sachant que les tarifs ont déjà augmenté de 10% en 2019, 10% en 2018 et 70% en tout depuis 2012.

Plusieurs licenciés expriment alors leur mécontentement sur les augmentations des timbres.

Comme les années précédentes, pour limiter l'impact, à court terme, de cette augmentation, une importante commande de timbres aura lieu en fin d'année, afin de profiter du tarif actuel pour stocker une importante quantité de timbres à validité permanente pour 2020.

Une importante différence est également prévue sur les fournitures. Cette différence s'explique par des commandes d'emballages supplémentaires pour l'expédition des produits de la boutique, des banderoles et des goodies pour les événements, pour faire face aux problèmes avec des transporteurs indécidés. L'achat des consommables pour les licences au formats badges plastique pour 2020 est également prévu sur cette ligne, ainsi que des fournitures pour le stand FFA.

Le Stand FFA a lui aussi occasionné plus de dépenses que prévu, son renouvellement n'ayant pas été planifié lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 mais autorisé plus tard par le Conseil d'Administration.

Une différence est observable sur la ligne des équipements, pour prendre en compte l'acquisition d'une machine à badge afin d'éditer les nouvelles licences. L'ancienne machine qui servait à éditer les cartes d'affiliation avait été récupérée lors de sa mise au rebut. Elle a aujourd'hui largement fait son temps et ne supportera pas les volumes d'impression des licences.

Notons une différence sur les ventes prévues et réalisées, la boutique spreadshirt ne réalisant pas beaucoup de vente contrairement aux prévisions.

À contrario, notons des dépenses moindre que prévues sur certains postes, notamment d'importantes différences sur les salaires et charges sociales, suite au non renouvellement d'Arnaud, ainsi que sur les déplacements, moins importants que prévu cette année, ce qui permet de compenser les différences de charges constatées.

## 3.2 Goodies

Une boutique Spreadshirt a été mise en ligne sur le site Internet. Sa sous-traitance permet d'éviter à la FFA d'y consacrer du temps, tout en touchant une commission sur les ventes réalisées. Une plaquette devait être réalisée pour être envoyée aux clubs lors de leur affiliation pour faire la promotion des produits s'y trouvant. Cependant les bénévoles en charge de ce dossier ont pris du retard et la plaquette n'a pas pu être réalisée à temps.

Les bénéfices réalisés par cette boutique sont négligeables, le nombre de produits vendus restant anecdotique. Mais elle a le mérite d'exister et de proposer des produits aux demandeurs, sans charge de travail pour le staff fédéral en dehors de proposer des nouveaux designs.

Une licenciée intervient pour dire qu'il serait positif de publier des promotions sur notre page Facebook pour les goodies. Quelques échanges aboutissent à la conclusion que les produits devraient être mis plus en avant, via des publications récurrentes, sur la page Facebook de la Fédération.

### **3.3 Licences Collectors et Patchs FFA 2019**

2019 aura marqué le lancement des licences collectors. La licence collector 2019 comprenait, en plus de la licence classique, un patch collector FFA 2019 en PVC symbolisant le changement de logo de la Fédération. À ce jour le taux de licences collectors s'élève à 22% du volume de licence total. La licence collector, en plus de fournir à bon prix un patch PVC de bonne qualité aux couleurs de la Fédération, permet de soutenir financièrement les actions fédérales.

Le Président remercie vivement Alexis POPOFF, chargé de mission de la commission communication, également graphiste professionnel. C'est lui qui a réalisé les graphismes du patch collector. Le Président souligne le professionnalisme d'Alexis qui nous a été d'une grande aide sur le sujet.

### **3.4 Précisions**

Ce bilan sera annexé au compte-rendu de l'Assemblée Générale. Il sera mis à jour après la clôture de l'exercice comptable 2019. Enfin il sera transmis aux services de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, conformément à nos obligations de représentant de l'Airsoft en France.

### **3.5 Vote du bilan financier**

Le Président appelle l'Assemblée à se prononcer sur le bilan financier.

Avec 235 voix pour, le bilan financier est validé par l'Assemblée à l'unanimité.

## 4 Rapport des commissions

### 4.1 Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD, impose la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO - Data Protection Officer) chargé de la mise en oeuvre des différentes mesures.

Arnaud, notre ancien salarié, était notre DPO. Malheureusement celui-ci n'avait pas eu le temps d'avancer sur cette mission avant son départ. Suite à quoi, le Bureau a décidé que la fonction de DPO ferait partie des prérogatives du poste de Secrétaire de la Fédération.

Ainsi Marion, notre Secrétaire, est aujourd'hui notre DPO. Elle est épaulée dans cette mission par Laetitia, notre assistante.

Marion et Laetitia ont commencé à auditer nos processus et à produire les fiches de traitements fonctionnels des données personnelles. Cependant il s'agit d'une démarche particulièrement chronophage qui ne représente qu'une partie de leurs missions respectives. Il faudra donc encore du temps pour achever ce premier audit.

Le Président ajoute que certaines associations affiliées nous ont demandé la production d'un dossier sur la mise en oeuvre du RGPD. Plusieurs licenciés précisent qu'ils sont eux aussi intéressés. Le Président explique que la mise en oeuvre du RGPD n'a aucune particularité propre aux associations d'Airsoft par rapport aux autres associations. En conséquence, en l'absence de bénévole volontaire pour porter le dossier, la production d'un tel dossier n'est pas envisagée à l'heure actuelle.

Le Président invite les associations affiliées à consulter la fiche pratique à destination des associations, produite par le Gouvernement, et à se rapprocher des services de l'Etat, notamment la CNIL, pour obtenir de l'aide sur la question en cas de besoin.

### 4.2 Commission Prévention

Le Président explique que, faute d'investissement bénévole au sein de cette commission, le nombre de dossiers traités a été limité.

#### 4.2.1 Assurance et EPI

Nous analysons régulièrement les causes d'accidents avec la MAIF. Or, depuis plusieurs années, la principale source provient du manque de protections faciales, ce qui occasionne des dents cassées par l'impact des billes. Comme discuté lors des Assemblées Générales Ordinaires 2017 et 2018, la MAIF souhaite que la réglementation du port de protections faciales afin de faire baisser le nombre de ces accidents. À défaut, elle risque de ne plus

couvrir ce risque, trop coûteux pour elle, comme pour nous. En effet, le coût des remboursements est répercuté directement sur nos cotisations d'assurance.

La Commission Prévention a donc établi un règlement que le Conseil d'Administration a approuvé. Ce règlement, qui a été publié en décembre 2018, privilégie la pédagogie plutôt que d'imposer des protections. Cependant, si les accidents dentaires continuent d'être aussi fréquents, l'assurance pourrait finir par se montrer plus ferme sur le sujet.

Précisons toutefois que le nombre d'accidents dus à ce problème, déjà trop important, s'est stabilisé, ce qui n'occasionnera pas, pour 2020, d'augmentation globale du coût de l'assurance. En revanche, le coût pourrait diminuer si le nombre de ces accidents venait à baisser. Au delà de la prévention de ces accidents, il s'agit donc ici d'une opportunité de faire baisser le coût de l'assurance. À contrario le moindre accident important pourrait mettre en péril l'équilibre du contrat et provoquer une forte augmentation des cotisations d'assurance. Il est donc nécessaire d'être le plus vigilant possible concernant les protections.

Le Président rappelle que la suppression du prorata des cotisations d'assurance, qui était proposé de juillet à décembre chaque année jusqu'en 2016, est une des conséquences directes que nous a imposées la MAIF à cause du nombre important d'accidents dentaires. Une baisse du nombre de sinistres permettrait donc, peut-être, de négocier la remise en place du prorata.

Quelques échanges ont alors lieu sur le contenu du Règlement, plus particulièrement au sujet des protections faciales.

Le Président soumet ensuite au vote de l'Assemblée l'approbation du Règlement sur les Équipements de Protection Individuelle, déjà validé par le Conseil d'Administration.

Avec 235 voix pour, le règlement est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

## **4.2.2 Certificat Médical**

En l'absence de bénévole disponible pour prendre en charge le dossier, la mise en place du certificat médical pour la pratique de l'Airsoft qui a été soulevé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 n'a pas abouti.

## **4.2.3 Dispositif Prévisionnel de Secours**

Le Président explique que l'organisateur d'un événement est responsable de la sécurité des participants. Dans ce cadre la législation impose la mise en place d'un dispositif de secours adapté en fonction de l'événement. Ce dispositif dépend de plusieurs critères, y compris sur terrain privé.

Cependant, un dispositif de secours n'est pas nécessaire pour tous les événements selon leurs caractéristiques, et quand ils en ont besoin, tous n'ont pas besoin du même dispositif de secours.

Pour y voir plus clair, un calculateur spécialement adapté pour les événements d'Airsoft a été programmé et publié sur le site Internet. Ce calculateur est basé sur le référentiel national.

Le Président invite les organisateurs à vérifier systématiquement leurs obligations en la matière avant d'organiser leurs événements, afin de prendre les dispositions nécessaires, à la fois dans un but sécuritaire que de conformité légale.

#### **4.2.4 Signalétique de balisage de terrain**

Le Président rappelle l'obligation de balisage du terrain d'Airsoft, à tous ses accès. Cette mesure réglementaire permet d'éviter les accidents avec des visiteurs qui pénétraient sur le terrain sans protections oculaires adaptées.

À cette fin une signalétique souple, résistante aux conditions extérieures, a été réalisée. Elle met l'accent sur la non dangerosité de l'Airsoft, sous condition d'utiliser des protections EN 166 B, sur l'utilisation de simples répliques, et de billes bio-dégradables, neutres pour la nature.

Cette signalétique est en vente dans la boutique en ligne de la Fédération, avec un tarif privilégié pour les licenciés.

Un licencié présent et membre du staff fédéral, demande aux administrateurs s'ils ont obtenus des retours de l'assurance sur le nombre d'accidents qui pourraient se rapporter au non-balisage des terrains de nos clubs affiliés. Le Président lui répond que la Fédération ne dispose pas de ces informations.

### **4.3 Commission Juridique**

#### **4.3.1 Législation européenne**

Suite à l'adoption par le Conseil des ministres, la directive (UE) 2017/853 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017, modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil, relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne avec l'amendement que nous avons obtenu pour exclure les répliques d'Airsoft de son champ d'application. Cette directive est entrée en application le 13 Juin 2018 et a provoqué un ajustement de la législation des Etats membres.

En France cela se traduit par des amendements au Code de la Sécurité Intérieure qui interviendront jusqu'en 2020, sans modification dans l'esprit de l'amendement que nous

avons obtenu. En l'état actuel des projets d'évolution, nos répliques resteront exclues du champ d'application, malgré la version initiale de la directive européenne.

Le Président explique que les dispositions du décret 2013-700 sur la nouvelle classification des armes, décret pour lequel nous avons participé aux travaux préparatoires avec le Ministère de l'Intérieur en 2012, sont désormais intégrées au Code de la Sécurité Intérieure. C'est pour cela que les amendements concernent maintenant le Code de la Sécurité Intérieure.

### **4.3.2 Import de répliques en Outre-Mer**

Plusieurs licenciés de La Réunion ont attiré notre attention sur le refus de prise en charge des répliques d'Airsoft par les transporteurs. Beaucoup de transporteurs refusent la prise en charge d'armes à feu et considèrent que les répliques, d'un point de vu moral, entrent dans cette catégorie.

Après étude de la situation, le Conseil d'Administration se mobilise activement sur ce dossier et envisage plusieurs options pour faire évoluer la situation. S'agissant de transporteurs privés avec leurs propres règlements, la situation est délicate et sa résolution reste incertaine.

En attendant, le Président invite les personnes concernées à envisager l'expédition des répliques démontées, dans deux colis différents, avec un papier expliquant qu'il ne s'agit que de pièces d'une réplique d'Airsoft. D'après plusieurs retours obtenus, cette technique semble fonctionner.

### **4.3.3 Interdiction de Transport des répliques dans les trains**

Des nouveaux panneaux d'information, à destination des voyageurs, sont affichés dans certaines gares SNCF. Ces panneaux font mention d'une interdiction de transport dans les trains de différents matériels se rapportants aux armes, et plus particulièrement des répliques d'Airsoft.

Le Président indique s'être rapproché de l'Union Française des amateurs d'Armes, eux aussi touchés par le problème, pour échanger sur la question. Après étude de la situation, ce panneau semble n'être qu'une adaptation maladroite du nouvel article R2241-25 du Code des Transports qui réglemente le transport des armes à feu. Celles-ci doivent être transportées non chargées, démontées et maintenues dans un étui ou une mallette fermée. Après vérification auprès de la SNCF, l'application de l'article R2241-25 du Code des Transports est indiquée comme suffisante pour le transport des armes à feu.

Cet article, bien qu'il se destine aux armes à feu, va dans le sens des règles générales de la Fédération. Le respect des règles générales, et particulièrement celles concernant le

transport des répliques, devrait donc suffire pour voyager sans problème avec des répliques d'Airsoft dans les trains.

Pour plus de sécurité, le Président invite les pratiquants qui le souhaitent à imprimer l'article R2241-25 du Code des Transports pour le présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle dans les transports publics.

#### **4.3.4 Arrêtés préfectoraux concernant le port et le transport**

Nous avons été alertés à de multiples reprises au cours de l'année par des airsofteurs, via notre formulaire de contact, au sujet d'arrêtés préfectoraux interdisant le port, le transport et le maniement des répliques. Mais beaucoup de ces nouveaux arrêtés sont correctement rédigés et encadrent de bonnes pratiques qui correspondent à nos règlements fédéraux. De plus, désormais les arrêtés autorisent souvent les manifestations à caractère sportif, ou même tous événements organisés par des licenciés de Fédérations. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces arrêtés qui interdisent la pratique "sauvage".

Les nouveaux arrêtés continuent d'être régulièrement publiés dans la partie "réglementation" du site Internet.

Le Président en profite pour remercier les airsofteurs, y compris les non licenciés, qui nous alertent via notre formulaire de contact dès qu'un sujet à trait à notre activité. C'est grâce à cette communauté que la FFA est capable de se montrer aussi réactive sur ces sujets dangereux pour tous les pratiquants.

#### **4.3.5 Demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire**

Comme expliqué par le Président lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018, la réponse à notre dossier de demande d'agrément est négative.

Nous restons, à ce jour, dans l'attente de la réponse à notre demande de recours.

#### **4.3.7 Rédaction d'un bail de location de garde-meubles**

Nous avons récemment publié un modèle de bail de location spécialement dédié aux garde-meubles. Ce document a pour but d'aider les associations à formaliser la location d'un garde-meuble en cas de besoin de stockage de matériel.

Nous rappelons qu'au delà d'une pratique responsable, la gestion d'une association demande souvent un minimum de formalisme afin de se prémunir contre les aléas.

Ce document a vocation à aider les associations afin de conclure un accord locatif (gracieux ou onéreux) dans le cas particulier de garde-meubles et ou d'entrepôts.

Comme à l'accoutumée, la licence de ce document permet une utilisation facile du document par tous les clubs, licenciés ou non (dans le respect des termes de la licence).

Nous avons reçu des retours sur le caractère, jugé contraignant, imposé par le bail à l'association. Le Président explique que ces remarques étaient fondées sur certains articles ne faisant que reprendre des contraintes légales, notamment sur le stockage des batteries au Lithium (LiPo et LiOn). Que ces articles soient présents dans le bail ou non, la législation existe et les signataires y sont de toute façon soumis. Ces articles ont pour but de réduire les risques dus à des technologies dangereuses (risque d'explosion et d'incendie). Enlever ces articles du modèle de bail ne permettra pas à l'association de se soustraire à ses conditions légales. Cependant l'existence de ces articles dans le bail présente l'intérêt de sensibiliser les signataires à ces risques et aux contraintes de sécurités légales.

Le Président précise que les associations restent libres d'utiliser ce modèle ou non.

### **4.3.8 Associations multi activités et sections d'Airsoft**

Le Président explique que de plus en plus d'associations multi activités nous contactent pour créer une section d'Airsoft. D'un point de vu légal il s'agit d'un établissement secondaire, et que cela nécessite un certain formalisme. Pour les aider, la commission juridique a complété le kit de création d'association en proposant des articles à ajouter, sous forme d'avenant, aux statuts d'une association existante n'ayant rien à voir avec l'Airsoft pour qu'elle puisse intégrer l'activité dans une section dédiée.

Ce document a été publié sur le site Internet dans le kit de création d'association d'Airsoft.

Nous en avons profité pour faire une mise à jour globale des documents du kit de création d'association d'Airsoft, en intégrant notamment la nouvelle charte graphique de la Fédération, en mettant à jour les liens, et en enrichissant les documents avec quelques nouveaux conseils.

Le Président en profite pour remercier l'association Softair of Fortune qui a rédigé le dossier ayant servi à inspirer la première version du kit de création. Le Vice-Président, Yves-Mari Pradelle, ancien Président de Softair of Fortune, précise qu'il est satisfait de savoir que le dossier original, très populaire à l'époque, a retrouvé une seconde jeunesse via le kit de création d'association d'Airsoft de la Fédération.

### **4.3.9 Fiche d'inscription**

Pour aider les associations à gérer les demandes d'adhésion, nous avons publié une fiche d'inscription à utiliser librement. Celle-ci se renseigne directement au format numérique par les futures recrues qui devront ensuite l'envoyer au Conseil d'Administration de l'association.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site Internet.

Le Président en profite pour remercier Alexis qui a proposé l'idée et s'est chargé de la réaliser. Il s'agit d'un bel exemple de contribution bénévole d'un licencié qui avait une idée, et qui s'est remonté les manches pour la concrétiser, tout en bénéficiant du soutien de la Fédération pour inscrire cette initiative dans le cadre fédéral.

### **4.3.10 Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation**

La Fédération a été invitée par le Gouvernement afin de participer, en tant que représentant de l'Airsoft en France, à son action dans le cadre du Plan national de prévention de la radicalisation au sein d'un comité dédié.

Le Conseil d'Administration ayant estimé qu'il s'agit d'une occasion de montrer que notre discipline est loin de certains préjugés, la Fédération a répondu favorablement pour participer à ce plan. Le Président précise que la poursuite de cette coopération avait été conditionnée à la bienveillance du comité envers notre discipline.

Suite au mépris du Ministère de l'Education Nationale envers l'activité d'Airsoft pour l'encadrement des jeunes dans un cadre légal et sécurisé, manifesté dans la réponse à la demande d'agrément Jeunesse et Education Populaire, et d'un manque de constructivité flagrant de notre interlocutrice au sein du comité, en mars 2019 le Président a suspendu les travaux avec le comité en prévenant que la bonne volonté de la Fédération dans les démarches de coopérations gouvernementale n'était plus de mise en absence de réciprocité.

Le Gouvernement a répondu en reconnaissant le travail la Fédération et souhaite travailler avec nous pour cette raison. Des discussions sont en cours pour envisager la suite.

### **4.3.11 Charte Commerciale d'Airsoft Responsable**

Cette année encore, la commission juridique a régulièrement mis son expertise à disposition des licenciés, des forces de l'ordre, des collectivités, des journalistes, des médias Airsoft, des Fédérations étrangères d'Airsoft, des professionnels.

Nous sommes de plus en plus sollicités par des créateurs d'entreprises sur des questions réglementaires. Ils sont donc redirigés vers nos dossiers de réglementation avec des conseils et des contacts pour bien préparer leurs projets d'entrepreneur.

Dans notre discipline, la législation est valable aussi bien pour les associations que les professionnels, les professionnels étant soumis à plus de contraintes légales. Le Président rappelle que courant 2017, il a été porté à notre connaissance des contrôles effectués par la Répression des Fraudes (DGCCRF) auprès des boutiques d'Airsoft de certaines régions,

notamment pour vérifier si les protections oculaires respectaient notre dossier de réglementation sur les protections oculaires. Nous invitons donc chaque professionnel ou futur professionnel à bien prendre en compte nos dossiers de réglementation, qui sont librement téléchargeables sur notre site Internet, et à nous contacter en cas de besoin, pour obtenir plus de renseignements. Le Président précise que la DGCCRF n'a pas été saisie par la FFA sur ce sujet, mais que nous sommes tout de même ravis de ces contrôles qui déboucheront sur une meilleure protection des pratiquants en contraignant les professionnels à respecter la législation.

Afin d'aider les commerçants à mieux comprendre les réglementations qui s'appliquent dans le domaine de la vente de produits en rapport avec l'Airsoft, ainsi que leurs enjeux, nous avons publié la Charte Commerciale Airsoft Responsable.

Afin d'assurer aux licenciés la fiabilité des partenaires, cette charte est dorénavant un pré-requis à la conclusion d'un partenariat commercial avec la Fédération.

Même s'ils ne sont pas intéressés par la conclusion d'un partenariat, s'agissant du respect de la loi et de la sécurité de leurs clients, la Fédération encourage tous les professionnels du secteur à se mettre en conformité avec cette charte disponible sur notre site Internet. Il s'agit d'un bon point de départ pour tous les professionnels soucieux de la sécurité de leurs clients.

### **4.3.12 Censure Facebook**

Plusieurs cas de fermetures de pages et de groupes Facebook d'Airsoft nous ont été rapporté. C'est notamment le cas du groupe France-Airsoft. Après étude de la question, Facebook agit selon ses propres conditions d'utilisation du service et a donc le droit de censurer les contenus ne répondant pas à ses standards.

La réouverture d'une page ou d'un groupe, précédemment fermé par Facebook, n'est pas impossible, mais est très peu probable, très complexe, hasardeuse, et chaque cas est particulier. La meilleure solution étant de prendre toutes les précautions pour éviter la fermeture.

Il semble que Facebook agisse principalement en cas de présence de photos montrant des répliques, ou des annonces de ventes/échange de répliques. Certains matériels militaire, ou d'apparence militaire, peuvent aussi être concernés. Aussi le Président invite les administrateurs des pages et des groupes d'Airsoft sur Facebook à se montrer particulièrement vigilant quant au contenu posté pour éviter la fermeture de leurs pages et groupes par Facebook. Ainsi il est préférable de privilégier des photos de participants sans les répliques, en zone neutre, plutôt que des participants avec des répliques en pleine action, ou des photos de réplique à vendre.

Les publications de vente de répliques semblent également particulièrement ciblées.

Plusieurs licenciés apportent alors leur expérience en la matière, en déconseillant également la publication de photos avec des répliques.

### **4.3.13 Définition de l'Airsoft**

L'idée, soulevée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018, sur la prise de contact avec les maisons d'édition des dictionnaires pour travailler sur une définition de l'Airsoft, n'a pas aboutie. Le manque d'implication bénévole n'a pas permis de mener ce projet à bien, jugé non prioritaire par le Conseil d'Administration.

## **4.4 Commission Technique**

### **4.4.1 Evolution du GESAD**

Le Président détaille les dernières évolutions du GESAD :

Le GESAD gère maintenant plusieurs types de licences, ce qui a permis de proposer les licences collectors en plus des licences classiques.

Le GESAD a également continué d'évoluer, principalement pour corriger des bugs, proposer des optimisations d'ergonomie et améliorer certains processus.

### **4.4.2 Assistance technique sur les outils de la FFA**

Le Président explique à l'Assemblée que cette assistance est fournie actuellement par Laëtitia, notre assistante, et lui même. L'assistance intervient auprès de tout type de public qui nous contacte via le formulaire de contact ou la page Facebook : membres licenciés, clubs en cours de création d'association, futurs licenciés, boutiques partenaires....

Benoit, chef de projet informatique de profession, fournit également une aide plus technique en interne. Il intervient auprès des membres du staff dans leurs missions pour la FFA , pour les boutiques partenaires ou pour nos licenciés. Il apporte une assistance sur les outils internes au staff (boîte mail, divers outils de travail collaboratif...). Benoit assure également la maîtrise d'oeuvre sur la maintenance, les mises à jour et les évolutions de notre site Internet et nos différents outils, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des évolutions du GESAD.

### **4.4.3 Réorganisation interne**

Comme évoqué précédemment, le Conseil d'Administration a récemment validé un nouveau schéma organisationnel de la Fédération. L'impact de ce schéma est limité aux bénévoles de la Fédération.

Suite à l'entrée en application de ce nouveau schéma organisationnel, les conseillers techniques nationaux de la Fédération sont requalifiés en attachés, chargés de missions et chargés de dossiers, selon leur domaine d'intervention.

Pour prendre en compte ce nouveau schéma organisationnel, une réorganisation interne a eu lieu en début d'année, et plus particulièrement au niveau des outils collaboratifs utilisés. Cette réorganisation a introduit des changements significatifs dans le classement et l'accès à l'information au sein du staff. Il permet au système informatique une meilleure efficacité pour prendre en charge le volume croissant des données stockées et échangées pour le fonctionnement fédéral, tout en progressant dans le sens du RGPD.

#### **4.4.4 Formulaire de don**

Après un travail d'éclaircissement législatif sur les formalités nécessaires, un formulaire d'appel aux dons a été mis en place sur le site Internet. Comme précisé précédemment, il ne donnera pas droit à des réductions fiscales, mais permettra à toute personne, selon ses moyens, de contribuer financièrement aux missions de la Fédération.

Le Président précise que le formulaire peut également servir en cas de dissolution d'une association d'Airsoft. Dans ce cas le patrimoine de l'association ne peut, légalement, pas être récupéré par ses membres et doit être généralement distribué à d'autres associations, selon les modalités précisées par les statuts. Selon les modalités des statuts de l'association, la Fédération peut tout à fait recevoir une partie du reliquat qui sera employé en toute transparence dans le cadre de ses missions, pour l'intérêt de l'Airsoft.

### **4.5 Commission Communication**

#### **4.5.1 Nouveau logo**

Le changement de logo, voté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018, a été accompagné par un changement de charte graphique. Un important travail de refonte a été effectué sur le site Internet, sur tous les dossiers publiés ensuite, sur le GESAD, et plus généralement partout où l'ancien logo apparaissait.

Les dossiers n'ayant pas subi de mise à jour conservent leur ancienne charte graphique jusqu'à leur prochaine version. En effet nous profitons de la mise à jour du contenu pour appliquer la nouvelle charte graphique aux anciens dossiers.

Pour rappel, les dossiers publiés vivent et sont mis à jour, en fonction des évolutions de la réglementation, de l'écosystème de l'Airsoft et des retours que vous nous en faites. C'est pour cela qu'ils comportent tous un numéro de version et des dates, afin d'en améliorer la traçabilité.

## 4.5.2 Dépliant FFA

Le changement de logo a été accompagné de l'édition d'un nouveau dépliant de présentation de la Fédération, avec un design plus moderne.

Envoyé avec les licences, il vous permet d'avoir quelques éléments clés sur la Fédération et ses actions. n'hésitez pas à vous en servir pour faire découvrir la Fédération, que ce soit à des élus, à du public, mais aussi à d'autres airsofteurs.

Le Président tient à remercier tout particulièrement Alexis et Yves-Mari pour le travail de conception réalisé sur ce dépliant.

Plusieurs licenciés présents font état de leur satisfaction sur le support réalisé et de sa qualité "professionnelle" et demande si d'autres supports pourraient être envisagés sur différents sujets.

Le Président répond que la Fédération est preneuse des bonnes idées de nos licenciés sur la réalisation d'autres supports pour présenter l'Airsoft Responsable.

## 4.5.3 Autocollants

Le changement de logo a également été accompagné de l'édition de deux séries d'autocollants aux couleurs du nouveau logo.

La première série présentait un défaut, avec un visuel qui s'efface lorsqu'on le gratte. Une deuxième série d'autocollant a ensuite été éditée pour corriger ce problème.

## 4.5.4 Nouvelles Banderoles Association Affiliée

Des banderoles "Association Affiliée" avec le nouveau logo ont été éditées pour remplacer les anciennes. Elles sont toujours proposées en prêt aux clubs affiliés qui souhaitent afficher leur affiliation à la Fédération lors des événements.

## 4.5.5 Banderoles Outre-Mer

Des banderoles "Association Affiliée" ont été réalisées pour l'Outre-Mer. Une première a été envoyée en Guadeloupe à un club "ambassadeur", chargé de sa gestion et sa mise à disposition aux clubs affiliés locaux pour leurs événements.

D'autres banderoles sont disponibles pour les clubs qui souhaiteraient devenir "ambassadeur" de leur collectivité d'Outre-Mer et gérer la banderole pour tous les clubs locaux.

## 4.5.6 Nouveaux tubes d'expédition

Le Président explique que les tubes précédemment utilisés pour l'expédition des banderoles club affilié ne passaient pas dans les machines de tri de La Poste, ce qui occasionnait systématiquement un surcoût pour traitement manuel lors de l'expédition et le retour des banderoles pour les événements des clubs affiliés. Des nouveaux tubes cartonnés, au format adapté ont été achetés pour solutionner ce problème. Ils sont aujourd'hui systématiquement utilisés, ce qui a permis de supprimer le surcoût précédemment induit.

Le Président attire cependant l'attention des licenciés sur le fait que les tubes sont souvent malmenés par les transporteurs, et que leur format "standard" s'accompagne d'une solidité moins importante que les précédents. Le Président rappelle que ces tubes doivent pouvoir être réutilisés. Il est donc impératif, pour le retour, de caler la banderole avec les matériaux fournis à la réception, et de scotcher solidement les deux embouts. Le Président précise également que des banderoles sont souvent retournées en mauvais état : sales, froissées... Les banderoles doivent être nettoyées avant expédition si elles sont sales. Elles doivent systématiquement être retournées propres, sèches, et correctement roulées, jamais pliées !

De plus, pour le remboursement des frais de ports, il est impératif de fournir un scan de la facture d'expédition de La Poste pour la trésorerie de la Fédération, la preuve de dépôt n'étant pas suffisante.

Enfin les nouveaux tubes répondent aux impératifs standards de La Poste et passent dans leurs machines de tri. La facturation d'un éventuel surcoût pour format "non standard" n'est pas justifié et doit être refusé lorsqu'il est ajouté à la facture.

Le Président ajoute que certains clubs collent leurs autocollants de club sur les tubes d'expédition. Le Conseil d'Administration trouve cela sympathique, cela montre où les banderoles ont voyagé. Les clubs peuvent continuer de le faire s'ils le souhaitent.

## 4.5.7 Stand FFA

Suite au non renouvellement du contrat de travail d'Arnaud, le Conseil d'Administration a voté pour une réaffectation du budget prévu pour sa rémunération et ses charges salariales. Une augmentation du budget de la commission communication a notamment été décidée. Cette augmentation de budget a permis l'acquisition de divers éléments pour la constitution d'un stand à caractère professionnel.

L'ancienne tente F1, trop encombrante pour son stockage, son transport, et trop contraignante pour son assemblage, a été échangée au propriétaire du garde meuble dans lequel elle était stockée contre les deux années de loyer dues pour son stockage.

Des barnums pliants ont été achetés pour la remplacer. En plus d'être plus simple à stocker, transporter et assembler, ils permettent de renvoyer une image plus professionnelle de la Fédération.

La première utilisation du stand a été effectuée lors de l'OP Mastodonte War 3, organisée les 18 et 19 juin 2019 par l'Area 51, association affiliée qui nous avait accueillie et avait organisé la réunion publique d'échange de Nouvelle Aquitaine en 2018. Le Président était présent sur place aux côtés du Vice-Président et de la Secrétaire. Les retours des joueurs présents ont été très positifs sur ce nouveau stand.

## 4.5.8 Événements des équipes affiliées

Le Président explique que nous continuons d'être fortement sollicités par nos équipes affiliées, suite à l'action de communication entreprise dès fin 2016 via la page Facebook, pour l'expédition des banderoles "Associations affiliées" et des goodies.

Cette année, les banderoles furent de nouveau envoyées à de nombreuses reprises aux équipes affiliées à l'occasion d'événements spéciaux qui ont permis la promotion des valeurs d'Airsoft Responsable de la FFA. Les banderoles sont systématiquement accompagnées de goodies pour aider les associations à promouvoir un Airsoft Responsable.

Nos membres sont toujours fiers de représenter la FFA et faire notre promotion lors de leurs événements. Nous partageons un article promotionnel détaillé avant chaque événement pour lequel nous sommes sollicités, sur notre page Facebook. Une fois l'événement passé, les équipes nous transmettent leur résumé, accompagné de photos, que nous publions volontiers. Nos équipes partout en France sont nos meilleurs représentants et renvoient une meilleure image de l'Airsoft au travers de leurs multiples actions, bravo à elles.

Le Président tient à remercier toutes les équipes nous ayant contacté à ce sujet cette année et qui ont permis de faire connaître et améliorer l'image de l'Airsoft et de la FFA partout en France.

Un nouveau formulaire a été mis en place sur le site pour demander le partage de l'événement, de bénéficier du prêt d'une banderole, de goodies, et éventuellement de lots selon l'événement. Ce formulaire est désormais le point d'entrée indispensable pour ces demandes.

Le Président en profite pour aborder le sujet des articles de presse réalisés par des journalistes sur nos clubs affiliés. Il arrive régulièrement que les propos des personnes interviewées soient déformés, interprétés ou sortis de leur contexte. À partir du moment où le club ou la personne est cité(e), il/elle dispose légalement d'un droit de réponse qui prend la forme d'un texte publié mot pour mot. Pour aider nos clubs à utiliser correctement ce droit de réponse, le Président invite tous les clubs affiliés à systématiquement citer leur affiliation à la Fédération Française d'Airsoft lors de l'interview. Ainsi, grâce à nos alertes

quotidiennes sur l'utilisation de certains mots-clés dans la presse, nous serons alertés de la citation de la Fédération Française d'Airsoft dans les articles. Cette citation de la FFA nous donnera légalement un droit de réponse, ce qui nous permettra de faire corriger certains aspects de l'article, si cela s'avère nécessaire. Il s'agit d'un outil que tous les présidents de clubs sont invités à utiliser pour nous permettre d'intervenir directement, en cas de besoin, avec la presse.

## 4.5.9 Produits dérivés

Le Président rappelle qu'une boutique spreadshirt est disponible sur le site Internet de la Fédération. Celle-ci permet de commander différents vêtements et accessoires aux couleurs de la Fédération.

Le Président en profite pour remercier les bénévoles qui nous envoient des visuels. Ces derniers sont ajoutés à la boutique, ce qui permet de l'enrichir régulièrement avec des nouveaux designs.

## 4.5.10 Partenariat boutiques

Comme chaque année, plusieurs boutiques se sont manifestées directement via notre site pour rejoindre la liste des partenaires FFA depuis l'Assemblée Générale Ordinaire 2018. Laetitia gère le suivi de leur dossier et leur fournit la Charte Commerciale d'Airsoft Responsable. La Charte les aide à se mettre en conformité avec la réglementation et l'Airsoft Responsable, cela afin de protéger nos licenciés, en accord avec notre politique d'Airsoft Responsable.

Comme chaque année, plusieurs professionnels intéressés qui nous ont contacté, ont renoncé au vu des contraintes légales que nous leur demandons de respecter. Pourtant nous les aidons avec la Charte Commerciale d'Airsoft Responsable, nous leur proposons notre aide pour se mettre en conformité et même des prix négociés auprès d'un fournisseur pour proposer des protections oculaires certifiées. Le Président trouve dommage que de nombreux professionnels ne respectent pas la loi, et que même en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé à titre gratuit, un certain nombre d'entre-eux ne souhaitent pas le faire. Le Président déplore que ces actions contribuent non seulement à véhiculer une mauvaise image de l'Airsoft, mais qu'elles fassent prendre des risques à toute la communauté. Le professionnel est souvent le premier contact du débutant lors de l'achat du matériel, il a une responsabilité à assumer pour que l'acheteur s'équipe correctement, et que ce dernier prenne contact avec les associations locales plutôt que de faire la une des faits divers.

Le Président fait ensuite le point sur l'évolution de certains partenariats :

## **Univairsoft**

À la suite de la revente d'Univairsoft, nous avons tenté plusieurs fois de prendre contact avec le nouveau gérant pour voir avec lui s'il souhaitait poursuivre le partenariat. Après plusieurs mois de tentatives, en l'absence de réponse de sa part, nous avons décidé de mettre un terme au partenariat avec cette enseigne.

## **Shong - Airsoft Tim**

Shong, le créateur de la BD Airsoft Tim, n'a pas prévu de nouveau tome de sa bande dessinée pour le moment. La Fédération, partenaire depuis le premier tome, sera ravie de participer à nouveau si un cinquième tome serait, un jour, annoncé.

## **Gear Locker**

L'équipe de Gear Locker a décidé de prendre du recul par rapport à l'Airsoft pour consacrer sa chaîne Youtube à d'autres projets. Le Président tient à saluer le travail fourni par Alexis et Jérémie durant toutes ces années, afin de proposer régulièrement des épisodes de qualité. Il leur souhaite également bonne chance pour cette nouvelle aventure, en précisant que la Fédération n'a aucun lien avec la production ou le contenu des nouvelles vidéos.

## **TLC Marketing**

TLC Marketing organise des concours pour ses clients, des grands groupes commerciaux. Ces concours permettent aux acheteurs de produits de gagner des activités à tester. partenariat en cours de conclusion avec l'agence publicitaire TLC Marketing a pour objectif d'augmenter la visibilité de nos clubs affiliés. Ce partenariat consiste, pour les clubs qui le souhaitent, à être référencés sur les annuaires de TLC Marketing afin de proposer gracieusement des activités d'Airsoft aux gagnants qui prendront contact avec eux.

Suite au recensement des clubs intéressés en 2018, les partenariats Réseau National Sport et Réseau National Loisir ont pu être lancés.

## **Under 21 Pro**

Suite à l'évolution du site Internet d'Under 21 Pro, spécialiste des protections oculaires, des nouvelles conditions de partenariats ont été négociées. La réduction pour les licenciés passera de 10% à 20% sur l'ensemble du catalogue. La nouvelle convention est en cours de signature.

## **4.6 Commission Ligues Régionales d'Airsoft**

Le Président ne fait état d'aucune création de nouvelle Ligue au cours de cet exercice. Force est de constater que le bilan des années précédentes reste le même : bien qu'il ne s'agisse pas d'une généralité, beaucoup de candidats ne sont pas moteurs de la création de leur

ligue. Ils candidatent et attendent, sans passer à l'action. Quant aux candidats moteurs, il se démotivent et se désengagent, devant l'immobilisme général. Le Président rappelle que les Ligues sont une instance locale qui doit être le principal moteur de son fonctionnement et de sa constitution. Sans impulsion locale, il n'y aura rien. Il faut donc que chaque candidat s'inscrive dans un mouvement local, pour structurer et faire avancer les choses. Les candidats doivent échanger entre eux, et monter leur projet avec l'instance fédérale, qui est là pour aider mais pas pour porter le projet.

Pour essayer de palier à ce problème le poste de délégué fédéral a été créé. Il s'agit d'un des candidats de chaque Région qui est nommé par le Conseil d'Administration pour être le porteur de projet de création de sa ligue. Deux délégués fédéraux ont été nommés pour les ligues PACA et pour la Nouvelle Aquitaine. Le Président précise avoir ensuite reçu la démission de ces deux délégués.

Malheureusement, les projets de constitution des Ligues Nouvelle Aquitaine et Occitanie sont au point-mort, suite aux désistements de plusieurs candidats. De plus, suite à la démission de l'administrateur qui était en charge de la coordination des Ligues, aucun autre administrateur n'a repris le dossier.

Quant aux ligues existantes, elles semblent au point mort. Elles ne donnent pas de signe de vie à la Fédération, et les Assemblées Générales ne sont pas tenues depuis plusieurs années. Les tentatives de dialogue menées par le Conseil d'Administration se sont soldées par des échecs.

Le Conseil d'Administration partage son constat d'échec et s'interroge sur la poursuite de ce projet pour l'exercice 2020. Les candidats ne s'impliquent pas dans le recrutement et la constitution de leur Ligue. Beaucoup semblent attendre un "service" constant de la Fédération, qui serait à disposition pour faire à leur place. Et même quand les ligues sont montées, elles n'agissent pas.

Une licenciée constate qu'aucune action de communication n'a été effectuée cette année, et que cela permettrait peut-être d'encourager les volontaires. Le Président explique que la décision d'arrêt de communiquer sur le sujet a été prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 pour les mêmes raisons. Que cette communication occasionnait d'importants frais financiers et une importante charge de travail, démotivante pour les bénévoles devant l'absence de résultat. Le Vice-Président présente alors le dépliant réalisé pour promouvoir les Comités Territoriaux d'Airsoft quelques années auparavant, en expliquant qu'il a été systématiquement envoyé avec les licences pendant plus d'un an, sans résultat significatif.

## 4.7 Commission Airsoft Sportif

Beaucoup de travail a été effectué sur certaines disciplines d'Airsoft sportif, et certaines sont suffisamment avancée pour être officiellement lancées. Cependant, suite à de multiples défections et démissions, la commission redémarre doucement avec des nouveaux volontaires.

Pour lancer une discipline sportive à l'échelle nationale, un coordinateur est nécessaire. Il s'agit d'une importante charge dédiée qui est incompatible avec la charge des élus actuels du Conseil d'Administration et de Laetitia. Tout licencié désirant travailler sur le sujet dans la durée, et conscient de l'investissement nécessaire, est invité à proposer sa candidature pour rejoindre le staff comme bénévole sur ce dossier.

Le Président en profite pour effectuer un rappel sur l'Airsoft sportif. Il ne s'agit pas de transformer la discipline telle qu'elle existe actuellement, en discipline exclusivement sportive, mais de créer, en marge des multiples pratiques existantes, des disciplines sportives. L'Airsoft sera préservé dans sa forme actuelle de loisir, tout en permettant, pour ceux qui le souhaitent, de pratiquer à côté des activités sportives d'Airsoft. Les multiples règlements sportifs ne s'appliqueront qu'à ces disciplines sportives, il est hors de question que l'Airsoft tel qu'il existe actuellement s'en retrouve affecté.

De la même manière que chaque pratiquant est libre de pratiquer du milsim, du jeu de rôle et/ou de "l'Airsoft du dimanche", chacun sera libre de prendre part à ces futures pratiques sportives, en marge des activités d'Airsoft de loisirs telles qu'elles existent actuellement.

Une licenciée en profite pour donner au Président un dossier de conception de multiples disciplines d'Airsoft sportif. Le Président récupère le dossier, lui promet de le lire attentivement, et lui propose de rejoindre la commission d'Airsoft sportif pour travailler sur le sujet avec les autres volontaires.

# 5 Election des membres du Conseil d'Administration

## 5.1 Présentation des candidats

### 5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration

Suite à la démission de Matthis GOURNAY qui est intervenue quelques semaines après l'Assemblée Générale Ordinaire 2018, le Conseil d'Administration est présentement composé des membres suivants :

- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Charles DUVAL, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Marion POULIT, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Jean-Christophe BIDDAU, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022.

Cette année, aucun administrateur ne termine son mandat. Le Conseil d'Administration, composé au maximum de 12 administrateurs, est renouvelé de moitié tous les 2 ans. Cette année n'est pas une année d'élection, mais en la présence de siège vacants, l'Assemblée présente peut élire jusqu'à 7 administrateurs en fonction des éventuelles candidatures.

Le Président précise également que, conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut procéder à des cooptations en cours d'année, en remplacement du mandat non terminé d'un administrateur. Conformément aux statuts cette cooptation doit être validée par un vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi, le cas échéant, le candidat est alors élu pour un mandat prenant fin, selon le mandat de l'administrateur remplacé. Cette année aucune cooptation n'a eue lieu.

### 5.1.2 Nouvelle candidature

Le Président demande à l'Assemblée si des candidatures sont à enregistrer.

Jérôme MACÉ-FRANCAZAL présente alors sa candidature pour intégrer le Conseil d'Administration.

## 5.2 Vote

Il est procédé au vote pour la candidature de Jérôme MACÉ-FRANCAZAL au Conseil d'Administration.

Avec 235 voix pour, Jérôme MACÉ-FRANCAZAL est élu à l'unanimité.

Le Président proclame les résultats. Les membres du Conseil d'Administrations félicitent le nouvel élu et en profitent pour lui souhaiter la bienvenue au sein du Conseil d'Administration.

À l'issue du vote, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- Benoit MARIUS, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Yves-Mari PRADELLE, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Charles DUVAL, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020,
- Marion POULIT, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Jean-Christophe BIDDAU, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2022,
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL élu en remplacement de Matthis GOURNAY, lui même élu en remplacement de Laurent COVA, dont le mandat d'administrateur prendra fin en 2020.

## 6 Election du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du nouveau Conseil d'Administration doivent se réunir en huis-clos afin de se répartir les postes au sein du Bureau. Benoit MARIUS invite les membres de l'Assemblée à sortir faire une pause pendant que les membres du Conseil d'Administration restent pour délibérer

A l'issue des discussions et des délibérations en huis-clos du Conseil d'Administration, le Président fait entrer les licenciés et, une fois ces derniers installés, proclame les résultats :

Sont donc nommés au Bureau par le Conseil d'Administration :

- Benoit MARIUS : en qualité de Président,
- Yves-Mari PRADELLE : en qualité de Vice-Président,
- Marion POULIT : en qualité de Secrétaire,
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL : en qualité de Trésorier.

# 7 Orientations de la Fédération et missions des commissions pour l'exercice 2020

## 7.1 Orientations générales

Le Président présente les orientations générales de la Fédération pour l'exercice 2020, telles qu'elles ont été définies par le Conseil d'Administration.

Cette année, la principale priorité sera de pérenniser l'action de la Fédération. Pour cela des solutions seront étudiées pour améliorer le confort de travail et l'efficacité, afin d'encourager l'engagement bénévole et la productivité.

Un effort particulier sera également apporté sur la communication de la Fédération.

Le Président souhaite qu'une personne dédiée soit missionnée sur le montage de demandes de subventions. Cette personne pourra bien entendu s'entourer d'autres personnes pour l'aider et sa mission devra être assortie d'objectifs.

Le Président souhaite également un coup d'accélérateur sur l'application du RGPD. La réglementation est entrée en vigueur il y a plus d'un an, et son application est trop lente au sein de la Fédération.

Enfin le Président partage son constat sur les objectifs votés chaque années : Lors des Assemblées Générales Ordinaires, beaucoup de projets sont lancés. Seulement, chaque année, beaucoup trop peu de bénévoles prennent part aux travaux. Conformément à la législation, la Fédération est une structure associative. Comme dans un club d'Airsoft si des pratiquants souhaitent qu'un dossier aboutisse, le meilleur moyen est d'y prendre part activement. Le Président précise que les objectifs des différentes commissions seront fonctions des volontaires pour les mener à bien. Il ne s'agit donc pas d'engagements, mais d'objectifs, subordonnés à l'engagement bénévole sur chacun d'eux.

## 7.2 Commission Prévention

### 7.2.1 Plaquette EPI

Suite à la publication du Règlement des Équipements de Protection Individuelle, l'édition d'une plaquette récapitulative à diffuser aux clubs est à l'étude. Une prise de contact avec l'Union des Professionnels de l'Airsoft a été effectuée pour prévoir une diffusion de ce support auprès des revendeurs et des fournisseurs. Le but affiché est de sensibiliser les différents acteurs aux normes de protections.

## 7.2.2 Certificat Médical

En fonction des volontaires, la commission prévention sera également chargée de publier un certificat médical pour les licenciés et un référentiel à destination des médecins. Ce projet a été initié en 2017 et n'a pas avancé, faute de volontaires sérieux.

Le Président rappelle que ce dossier nécessite une réflexion ainsi que l'implication d'un maximum de bénévoles afin de débattre sur les décisions qui devront être prises, en concertation avec la MAIF. Le Président en profite pour remercier la MAIF qui travaille sérieusement à nos côtés pour encadrer la pratique de l'Airsoft de manière sécuritaire, et ce, tout en respectant notre volonté de préserver un maximum la liberté de pratique existante. Le Président précise que le but n'est pas de contraindre les pratiquants à porter toujours plus de protections et à prendre de plus en plus de précautions, mais de travailler en bonne intelligence pour prévenir des décès ou des accidents graves qui pourraient facilement être évités, le cas échéant, par un contrôle médical.

Dans le but de travailler le plus efficacement possible, tout en garantissant la conservation d'un maximum de liberté de pratique, il invite tous les volontaires à prendre part aux débats et à la rédaction de ce dossier, en se manifestant via le formulaire de contact. Le Président explique qu'une fois un dossier annoncé lors d'une Assemblée Générale, il n'acceptera pas sa remise en cause, une fois publié, par des personnes qui n'auront pas souhaité s'y impliquer, et ce, alors que la porte était grande ouverte. Une commission de travail sera constituée selon les candidatures, y prendre part sera le seul moyen de faire entendre sa voix sur le sujet.

Enfin le Président rappelle qu'un joueur est décédé lors d'une partie en 2017 à cause de problèmes cardiaques, et qu'un examen médical aurait peut-être permis de déceler ce problème et d'éviter l'accident. Le sujet est donc à traiter sérieusement.

## 7.2.3 Sécurisation d'un terrain d'Airsoft

La publication d'un dossier didactique sur la sécurisation d'un terrain d'Airsoft, en lien avec l'assurance, est à l'étude. Là encore sa concrétisation dépendra des bonnes volontés qui souhaiteront s'y investir.

## 7.2.4 Biodégradabilité des billes

Enfin la commission prévention commencera à travailler sur le sujet de la biodégradabilité appliquée aux projectiles d'Airsoft. L'objectif étant de publier un guide sur les différentes normes existantes en la matière pour permettre aux pratiquants de devenir des acheteurs de billes éclairés.

## 7.3 Commission Formation

Dans le but de proposer des formations, une commission formation est créée.

### 7.3.1 Formation aux premiers secours

Selon la demande, la commission pourra être amenée à proposer des formations aux premiers secours spécialement adaptées à l'Airsoft, dispensés par des professionnels agréés. Et selon les volontaires pour travailler sur le sujet, la commission pourra mettre en place un dossier clé en main pour demander la prise en charge financière de la formation par les collectivités locales.

### 7.3.2 Accueil des mineurs

En attendant la réponse à la demande de recours sur l'agrément jeunesse et éducation populaire, un travail sur les formations des mineurs a été lancé. Cependant, peu de volontaires travaillent sur ce dossier, et leurs contraintes personnelles restreignent leurs disponibilités. L'issue du dossier est donc, pour l'heure, incertaine.

Si le sujet vous intéresse, n'hésitez pas à nous rejoindre pour travailler sur ce projet.

## 7.4 Commission Juridique

Le Président explique que la commission aura les mêmes objectifs que chaque année :

- La veille juridique sur la réglementation en vigueur,
- La mobilisation de la commission dès qu'une crise est détectée. La commission juridique devra alors travailler avec les instruments mis en place par la commission communication, notamment le dossier de gestion de crises, qui n'est pas encore abouti,
- La défense de notre pratique par tous les moyens, dans tous les domaines possibles,
- La commission, par l'intermédiaire du Président, en cas de nécessité, sera chargée de contacter les autorités pour défendre notre pratique,
- La commission juridique devra suivre le recours gracieux pour la demande d'agrément, en coopération avec la commission prévention.

### 7.4.1 Expédition de répliques en Outre-Mer

Dans le cadre de ses missions, la commission juridique poursuivra son travail sur la recherche de solutions à l'expédition de répliques en Outre-Mer. Le Président précise que la commission, exclusivement composée de bénévoles, est débordée et qu'une implication des personnes concernées sera sans doute nécessaire pour avancer sur ce dossier.

## 7.5 Commission Communication

### 7.5.1 Dotation fédérale pour les événements

La politique fédérale en matière de dotations aux événements des clubs affiliés était la suivante :

Lorsque la Fédération est directement représentée à un événement par la présence physique d'un administrateur mandaté par le Président, elle apporte des lots.

Quand elle n'est pas représentée, sous réserve de disponibilité et d'être prévenue suffisamment en avance, une banderole association affiliée est prêtée, des goodies sont envoyés, selon le stock (en général des magazines 0.20 mag, des autocollants FFA, des dépliants, des brochures découverte de l'Airsoft avec Airsoft-Tim et éventuellement des goodies des partenaires quand il y en a) et deux publications sur la page facebook sont planifiées : une publication de promotion avant l'événement, et une publication sur le déroulement de l'événement, après celui-ci. Cependant la fourniture de lot n'est pas prévue, notamment à cause de l'absence de budget, et du déficit sur l'exercice 2018.

Or, avec l'augmentation des cotisations décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 pour équilibrer le budget 2019, et la perte non prévue d'un de nos employés, les conditions ne sont plus les mêmes.

Le Conseil d'Administration a décidé d'une production annuelle de lots, conditionnée par un budget dévolu. L'instauration d'un quota périodique, déterminé en fonction de la quantité de produits disponibles, serait alors nécessaire. Cette démarche permettrait également d'inciter les clubs à nous prévenir plus en avance lors de l'organisation de leurs événements, alors qu'actuellement certains nous préviennent trop tard pour l'expédition d'une banderole.

Afin de filtrer les événements non suffisamment anticipés, les critères retenus sont les suivants :

- L'organisateur devra faire la demande au moins 6 mois avant l'événement, via le formulaire dédié, en fournissant avec tous les éléments requis.
- Un minimum de 100 participants à l'événement est requis.
- Une échelle de lots sera mis en place en fonction du nombre de participants.

Le nouveau Trésorier demande alors comment connaître le nombre de participants à l'avance. Le Président explique que ce nombre est à l'appréciation de l'organisateur dans le cadre d'une OP, en considérant tout de même son passif en matière d'organisation événementielle pour juger de la pertinence de cette appréciation. Dans le cadre d'un salon, le problème est différent et devra être abordé spécifiquement.

## 7.5.2 Vidéos Youtube

Le Président explique qu'après plusieurs réunions sur la question, des séries de différents types de vidéos sont en cours de conception pour la chaîne Youtube de la FFA. Il précise néanmoins que ce projet nécessitera du renfort pour gérer l'écriture des épisodes, la partie technique de production vidéo, et la gestion de la chaîne Youtube (promotion, modération...).

## 7.5.3 AdWords

À la suite de changement des règles de Google, les annonces offertes par Google dans le cadre de notre partenariat ne sont plus optimisées. Le Président a personnellement travaillé à leurs améliorations, mais elles nécessitent d'être retravaillées en profondeur pour gagner en efficacité. Pour la deuxième année consécutive le Président lance un appel aux licenciés qui souhaitent venir nous aider et se faire la main sur la régie publicitaire de Google. Il s'agit d'une opportunité intéressante dans le domaine du référencement puisqu'il est question d'administrer des campagnes de publicité avec \$ 10 000 de crédit publicitaire offerts chaque mois par Google à la Fédération.

## 7.5.4 FAQ

Le Vice-Président prend la parole pour demander à ce que le travail sur la rédaction de la FAQ, initié en 2016 et continué en 2018, soit poursuivi.

Un licencié présent dans l'Assemblée demande des précisions sur la nature de ce travail. Le Vice-Président détaille le principe d'une FAQ (Foire aux Questions) et explique la genèse du projet et sa finalité d'apporter directement les réponses aux questions posées le plus fréquemment par mail.

Le Président approuve cette proposition en soulignant qu'elle pourrait permettre de libérer du temps à Laetitia pour qu'elle puisse intervenir sur d'autres dossiers. Cette proposition est donc ajoutée aux orientations de la Commissions Communication.

## 7.5.5 Expédition de la banderole Association affiliée

Comme cela fut exposé par le Président dans le bilan de la commission communication, les frais de retour de la banderole sont parfois doublés à tort auprès de nos clubs affiliés, car considérés non standards.

Le Vice-Président émet l'idée d'une lettre-type à insérer lors de l'envoi de la banderole, qui pourrait être présentée par les clubs au guichet de la Poste lorsque les agents veulent surtaxer le colis.

## 7.5.6 Recrutement de clubs ambassadeurs - Banderoles Outre-Mer

Suite à l'envoi de la première banderole en Guadeloupe, l'assistante technique suggère la publication d'un article sur la page Facebook FFA qui permettrait de recruter des clubs affiliés souhaitant devenir ambassadeurs dans le reste des territoires d'Outre-Mer. Cela permettrait également de nouer une communication avec des clubs très éloignés mais que la Fédération n'oublie pas pour autant.

## 7.6 Commission Ligues Régionales d'Airsoft

### 7.6.1 Avenir de la commission

Depuis sa création, fin 2009, la Fédération n'a de cesse de promouvoir l'émergence de l'échelon local. Cet échelon ayant pour but de proposer un outil adapté à l'échelle locale pour faire aboutir des projets tout en offrant le support national de la Fédération et en fournissant un outil pour que chacun puisse faire entendre sa voix. Cette démarche a débuté avec le lancement des Fédérations Départementales d'Airsoft, puis avec les Fédérations Régionales qui ont évoluées en Comités Régionaux et enfin en Ligues avec le nouveau découpage des Régions. Cependant, malgré quelques créations ponctuelles, le mouvement n'a jamais vraiment pris. De leur côté, les quelques structures créées ont très vite périclité.

Le Président explique que la promotion de ces structures ont énormément coûté à la Fédération, tant en travail qu'en finance, et qu'en l'absence de résultat, l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 a suspendu toute action de promotion. Cela ne signifiait pas la fin des Ligues existantes, ni de la création des nouvelles Ligues. cela signifie que nous avons stoppé les investissements financiers pour les promouvoir, et la charge bénévole sur le projet.

La mise en place des délégués fédéraux en 2018 devaient permettre aux Ligues qui voulaient avancer de le faire, et le Conseil d'Administration est resté un interlocuteur privilégié des délégués fédéraux. Cependant, les délégués fédéraux mis en place ont démissionnés, et personne n'a souhaité les remplacer. A ce jour, toutes les tentatives de relance des Ligues existantes par le Conseil d'Administration sont restées vaines, et aucun candidat n'a pris les choses en main pour faire avancer les Ligues dans les autres Régions.

Le Président précise qu'il y a une incompréhension majeure récurrente sur le rôle et l'implication des candidats, au sein de l'ADN du projet, malgré des explications régulières du staff, et que cumulé à un manque d'implication général sur le projet, ce dernier n'est pas viable.

Le Président explique que la décision votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 n'est pas suffisante car les ligues, encore à l'ordre du jour, sont souvent un enjeu important de sollicitation de la Fédération.

Le Président acte l'échec du projet, que ce soit via les Fédérations Départementales, les Fédérations Régionales, les Comités Régionaux et les Ligues Régionales. En conséquence le Président annonce mettre un terme au projet et à la commission.

Les candidats motivés sont invités à rejoindre le staff fédéral, qui manque déjà cruellement de volontaires, pour faire avancer les choses.

Une relance future du projet n'est pas exclue, mais elle n'est pas envisagée avant que la situation n'évolue concernant l'engagement volontaire.

## **7.6.2 Réunions Publiques**

Faute d'organisation locale, aucune réunion publique n'a eu lieu cette année.

le Président manifeste le désir des administrateurs de se déplacer pour participer aux échanges organisés localement, et invite les clubs affiliés à nous contacter pour les organiser. Ces réunions ne seront plus un support pour encourager la création des Ligues Régionales, mais permettront d'aborder de manière plus générales tous les sujets sur lesquels les participants voudront échanger.

La commission communication récupérera la gestion de ces organisations.

## **7.7 Commission Airsoft Sportif**

### **7.7.1 Tournois officiels**

Les tournois officiels sont prêts à être lancés. Sur le principe n'importe quel club affilié sera libre d'en organiser, sous réserve de respecter le règlement de la discipline choisie. Les résultats de ces tournois seront alors centralisés au sein du classement officiel qui départagera chaque année, les meilleures équipes de France, dans chaque discipline sportive. Les équipes qualifiées pourront ensuite représenter la France lors de tournois internationaux.

Cependant, comme évoqué précédemment, les lancements de ces tournois sont suspendus faute de coordinateurs.

Plusieurs licenciés ont manifesté leur intérêt de travailler sur la question. Nous envisageons donc de constituer une équipe de volontaires, selon les candidatures, pour gérer la coordination nationale. Des réunions seront organisées avec les volontaires sur le sujet.

Le Président invite les autres éventuels candidats à se faire connaître, en insistant particulièrement sur le sérieux et l'engagement sur la durée nécessaires pour ces postes.

L'idée des séminaires sportifs est de nouveau évoquée, mais leur organisation nécessitera l'engagement de volontaires.

### **7.7.2 Agrément sportif**

Les prérequis de l'agrément sportif ont été pris en compte lors de l'élaboration des disciplines sportives. Cependant, au vu de la réponse de la commission d'agrément jeunesse et éducation populaire à propos de l'Airsoft, le Conseil d'Administration a de sérieux doutes quant à la possibilité de décrocher un agrément pour une discipline d'Airsoft. Cela n'empêchera pas la commission de travailler en bonne intelligence, sur la base du code du sport et des prérequis de l'agrément sportif pour que les disciplines sportives d'Airsoft deviennent réellement des sports, même si elles ne décrochent pas d'agrément. Cette structuration sur base de du code du sport permettra également la compatibilité de ces disciplines pour des tournois internationaux.

## **7.8 Commission Technique**

Le Président annonce que la commission technique est toujours mobilisée sur la version 4 du GESAD actuellement en chantier. En plus de résoudre des bugs, d'améliorer l'ergonomie et les processus, cette nouvelle version apportera de nombreuses améliorations qui profiteront aux utilisateurs du GESAD tout en répondant aux dernières contraintes du RGPD non encore implémentées. Plus particulièrement, la conception d'outils destinés à la gestion associative pour les clubs affiliés est envisagé.

Notre Secrétaire, Marion, continuera son travail sur la mise en place du RGPD dans le cadre de sa mission de DPO. Elle continuera d'être épaulée par Laetitia.

## **7.9 Vote des orientations**

Des échanges ayant pu avoir lieu pour chacune des mesures annoncées, le Président demande à l'Assemblée de voter sur les orientations de la Fédération et les missions des commissions pour l'exercice 2020 proposée par le Conseil d'Administration.

Avec 235 voix pour, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, les orientations de la Fédération et les missions des commissions pour l'exercice 2020 proposée par le Conseil d'Administration.

## 8 Recrutement de bénévoles

Marion, notre Secrétaire, continuera le recrutement des bénévoles et leur suivi RH.

Le Président lance un appel à tous les licenciés. La Fédération est construite sur le modèle associatif. Une cotisation annuelle de 8 € multipliée par environ 4 500 licenciés n'est pas suffisante pour financer le salaire et les charges de plusieurs salariés en plus des autres charges de la Fédération. Une salariée n'est pas suffisante pour gérer tous les dossiers et répondre à vos nombreuses sollicitations. En réglant votre cotisation à la FFA, vous ne devenez pas un client, mais un adhérent. À ce titre vous rejoignez une structure dans laquelle les adhérents font avancer les choses. Aujourd'hui la Fédération a besoin de ses adhérents, besoin de vous, pour pouvoir continuer son action. Rejoindre le staff, c'est l'occasion d'échanger tous ensemble sur les dossiers qui vous intéressent pour que l'on puisse lancer des nouveaux projets à l'échelle nationale. C'est aussi l'occasion d'utiliser les outils et les moyens de la Fédération pour mener à bien des projets, et donc de se faire une solide expérience. Par exemple, en travaillant sur les dossiers de subventions c'est l'occasion d'apprendre à le faire pour votre association. Alors pour que la Fédération soit toujours là demain, rejoignez-nous aujourd'hui !

Nous recherchons tout type de profils, mais nous recherchons tout particulièrement :

- Un spécialiste de la communication, pour établir le plan de communication
- Un commercial, pour établir notre stratégie commerciale
- Des vidéastes, des youtubeurs, des techniciens, des monteurs et des modérateurs, pour la production de plusieurs projets sur la chaîne Youtube
- Un chargé de référencement, pour optimiser les campagnes de publicités Google
- Un lobbyiste, afin de nous aider à faire passer l'Airsoft au prochain niveau
- Des personnes pour instruire des demandes de subventions
- Des personnes motivés pour coordonner les tournois sportifs à l'échelle nationale
- Toute personne sérieuse qui souhaite prendre part activement à nos projets

Un licencié se manifeste pour proposer son concours. Professionnel du domaine des assurances, il propose de contribuer occasionnellement en cas de besoin sur le sujet. Un échange avec plusieurs autres licenciés et le Vice-Président a alors lieu sur le sujet de l'engagement bénévole au sein de la Fédération et de la disponibilité nécessaire.

## 9 Vote du budget 2019

Le Président présente à l'Assemblée le budget prévisionnel 2020, élaboré par le Bureau et validé par le Conseil d'Administration. Ce budget prévisionnel est excédentaire.

Au niveau des ressources, suite à la suppression des contrats aidés, le montant des subventions d'exploitation sera nul. En effet nous ne disposons plus du dispositif d'aide des contrats aidés. La majeure partie, 99%, proviendra toujours des cotisations.

En accord avec les orientations générales, il faudra prioritairement travailler à pérenniser la Fédération, en donnant plus de moyens au confort et à l'efficacité des volontaires afin de favoriser l'engagement bénévole.

En ce qui concerne les charges, le Président explique que le Conseil d'Administration a prévu d'ajuster le budget de déplacement. Les réunions publiques sont jugées beaucoup plus profitables que les déplacements lors d'événements. Ainsi, pour l'année à venir, la priorité budgétaire des déplacements sera donnée aux réunions publiques. Il est également prévu l'acquisition de matériel audiovisuel pour la chaîne Youtube de la Fédération, si les projets de celle-ci se concrétisent.

Comme chaque année, les frais postaux proposés sont également importants afin de prévoir l'augmentation tarifaire classique de La Poste. 10,2% pour les timbres verts annoncée par la Poste pour 2020. Il faut aussi prévoir l'envoi, à chacun de nos clubs, de brochures de découverte de l'Airsoft, ainsi que les banderoles et goodies pour les événements.

### 9.1 Double affiliation

Le principe de double affiliation en fin d'année, pour l'année en cours à tarif réduit, et l'année suivante, est toujours en cours d'étude par le Conseil d'Administration. La mise en oeuvre chaque année devra impérativement être précédée par la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de fixer le montant des cotisations pour l'année suivante. Un développement spécifique du GESAD sera également à prévoir.

### 9.2 Licence collector

Le principe de la licence collector ayant dépassé nos prévisions, une licence collector sera également proposée pour l'année 2020. Comme pour 2019, elle sera composée d'une licence classique qui sera accompagnée d'un patch PVC collector. Pour l'année 2020 le patch collector, issue d'une série limitée, sera à l'effigie des 10 ans de la Fédération. Comme pour les patches 2019, la production des patches 2020 sera lancée en début d'année pour estimer les quantités à produire. Ils seront donc envoyés après les licences pour les licenciés qui

prendront leur licence collector en tout début d'année. Cependant, nous travaillerons plus efficacement avec le fournisseur pour être capable d'expédier les patches beaucoup plus tôt dans l'année que ne l'ont été les patches collectors 2019.

## 9.3 Montant des cotisations 2020

Le Président explique à l'Assemblée qu'après une perte de près de 12 000 € en 2018, le montant actuel des cotisations nous a donné de l'oxygène et a permis de rééquilibrer le budget. Le Président propose donc, conformément à la décision du Conseil d'Administration, de conserver le montant actuel des cotisations :

### 9.3.1 Proposition du Conseil d'Administration

- Cotisation fédérale annuelle licence de base de 8 € par membre d'un club affilié,
- Cotisation fédérale annuelle licence de base de 10 € pour les licenciés individuels,
- Cotisation fédérale annuelle licence collector de 12€ par membre d'un club affilié,
- Cotisation fédérale annuelle licence collector de 14€ pour les licenciés individuels,
- Cotisations d'assurance selon le nombre de membres, soit :
  - de 2 à 4 membres : 12 €
  - de 5 à 9 membres : 11 €
  - de 10 à 14 membres : 9 €
  - de 15 à 19 membres : 8 €
  - de 20 à 24 membres : 6 €
  - de 25 à 29 membres : 5 €
  - de 30 à 34 membres : 4,50 €
  - de 35 à 39 membres : 4 €
  - de 40 à 44 membres : 3 €
  - de 45 à 49 membres : 2 €
  - à partir de 50 membres : 1 €

## 9.4 Vote du Budget

Le Président demande à l'Assemblée de voter pour :

- La proposition des montants de cotisation pour 2020
- Le budget prévisionnel 2020.

Chacune de ces propositions est adoptée à l'unanimité, soit 235 voix pour.

Le Président proclame le résultat des votes.

## 9.5 Précisions

Ce budget prévisionnel est consultable en annexe du présent procès-verbal.

Le Président précise que le Conseil d'Administration décidera rapidement de la date de fermeture des demandes d'affiliations et de licences 2019, et de l'ouverture des demandes pour 2020.

## 10 Fin de séance

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions. En l'absence de questions, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les licenciés présents d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 19 h 40.

Certifié conforme le 21/09/2019

Le Président, Benoit MARIUS :

Benoit MARIUS  


Le Vice-Président, Yves-Mari PRADELLE :



# COMPTE DE RESULTAT 2019

## CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NATURE	2018	Prévisions 2019	2019	Delta	Evolution	Prévisions 2020
<b>A - CHARGES ADMINISTRATIVES</b>						
Charges de gestion courante	1 175,64 €	200,00 €	199,04 €	-0,48%	-83,07%	200,00 €
Fournitures	893,47 €	500,00 €	3 553,76 €	610,75%	297,75%	2 900,00 €
Frais téléphoniques	339,93 €	180,00 €	322,28 €	79,04%	-5,19%	240,00 €
Frais postaux	2 174,30 €	2 500,00 €	3 993,64 €	59,75%	83,67%	3 500,00 €
Déplacements, missions, réceptions	4 119,83 €	4 000,00 €	1 691,90 €	-57,70%	-58,93%	3 000,00 €
Assurances	9 303,63 €	10 000,00 €	10 003,67 €	0,04%	7,52%	10 050,00 €
Locations informatiques	2 021,27 €	1 300,00 €	1 829,93 €	40,76%	-9,47%	1 800,00 €
Locations immobilières	0,00 €	240,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00 €
Rémunération des personnels	33 386,99 €	30 000,00 €	17 702,58 €	-40,99%	-46,98%	18 100,00 €
Charges sociales	13 096,87 €	13 212,00 €	9 743,37 €	-26,25%	-25,61%	8 200,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>66 511,93 €</b>	<b>62 132,00 €</b>	<b>49 040,17 €</b>	<b>-21,07%</b>	<b>-26,27%</b>	<b>47 990,00 €</b>
<b>B - CHARGES FINANCIERES</b>						
Frais bancaire LCL	136,96 €	170,00 €	165,32 €	-2,75%	20,71%	180,00 €
Frais bancaire Paypal	1 375,96 €	1 300,00 €	1 498,72 €	15,29%	8,92%	1 400,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>1 512,92 €</b>	<b>1 470,00 €</b>	<b>1 664,04 €</b>	<b>13,20%</b>	<b>9,99%</b>	<b>1 580,00 €</b>
<b>C - PUBLICITE ET COMMUNICATION</b>						
Publicités, relations publiques	1 329,67 €	1 200,00 €	2 162,01 €	80,17%	62,60%	2 000,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>1 329,67 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>2 162,01 €</b>	<b>80,17%</b>	<b>62,60%</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
Petits Logiciels	4 005,00 €	2 000,00 €	23,32 €	-98,83%	-99,42%	1 500,00 €
Mobilier	0,00 €	0,00 €	3 254,13 €	0,00%	0,00%	1 000,00 €
Equipement	2 230,48 €	500,00 €	4 205,16 €	741,03%	88,53%	5 500,00 €
Achats de marchandises	648,50 €	250,00 €	5 094,78 €	1937,91%	685,63%	2 900,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>6 883,98 €</b>	<b>2 750,00 €</b>	<b>12 577,39 €</b>	<b>357,36%</b>	<b>82,71%</b>	<b>10 900,00 €</b>
<b>3 - DEPENSES DIVERSES</b>						
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	100,00 €	170,00 €	70,00%	100,00%	150,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>70,00%</b>	<b>100,00 €</b>	<b>150,00 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>76 238,50 €</b>	<b>67 652,00 €</b>	<b>65 613,61 €</b>	<b>-3,01%</b>	<b>-25,61%</b>	<b>62 620,00 €</b>

## PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2018	Prévisions 2019	2019	Delta	Evolution	Prévisions 2020
<b>A - RESSOURCES FEDERALES</b>						
Cotisations	58 121,61 €	65 000,00 €	67 678,52 €	4,12%	16,44%	65 000,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>58 121,61 €</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>67 678,52 €</b>	<b>4,12%</b>	<b>16,44%</b>	<b>65 000,00 €</b>
<b>B - VENTES</b>						
Ventes de produits	1 230,93 €	1 700,00 €	455,94 €	-73,18%	-62,96%	400,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>1 230,93 €</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>455,94 €</b>	<b>-73,18%</b>	<b>-62,96%</b>	<b>400,00 €</b>
<b>C - REVENUS FINANCIERS</b>						
Intérêts du compte-livret	0,00 €	130,00 €	115,64 €	-11,05%	100,00%	115,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>130,00 €</b>	<b>115,64 €</b>	<b>-11,05%</b>	<b>100,00%</b>	<b>115,00 €</b>
<b>D - REVENUS DIVERS</b>						
Dons manuels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Produits de gestion courante	1 723,40 €	150,00 €	297,03 €	98,02%	-82,76%	150,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>1 723,40 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>297,03 €</b>	<b>98,02%</b>	<b>-82,76%</b>	<b>150,00 €</b>
<b>5 - AIDES ET SUBVENTIONS</b>						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Subventions d'exploitation	3 383,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	0,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>3 383,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00 €</b>
<b>6 - PRESTATIONS EN NATURE</b>						
Bénévolat	91 080,00 €	90 000,00 €	148 997,00 €	65,55%	63,59%	120 000,00 €
Prestations en nature	31 017,99 €	26 500,00 €	12 922,00 €	-51,24%	-58,34%	11 000,00 €
Emploi des prestations en nature	31 017,99 €	26 500,00 €	12 922,00 €	-51,24%	-58,34%	11 000,00 €
Personnel bénévole	91 080,00 €	90 000,00 €	148 997,00 €	65,55%	63,59%	120 000,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>64 459,91 €</b>	<b>66 980,00 €</b>	<b>68 547,13 €</b>	<b>2,34%</b>	<b>6,34%</b>	<b>65 665,00 €</b>
	2018	Prévisions 2019	2019	Delta	Evolution	Prévisions 2020
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-11 778,59 €</b>	<b>-672,00 €</b>	<b>2 933,52 €</b>	<b>-536,54%</b>	<b>-124,91%</b>	<b>3 045,00 €</b>
<b>REPORT N-1</b>	<b>29 458,50 €</b>	<b>17 679,91 €</b>	<b>17 679,91 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>-39,98%</b>	<b>21 535,52 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>17 679,91 €</b>	<b>17 007,91 €</b>	<b>20 613,43 €</b>	<b>21,20%</b>	<b>16,59%</b>	<b>24 580,52 €</b>